

En piste pour un nouveau départ

Bombardier supprime 7000 emplois, malgré un engagement majeur d'Air Canada *Pages A 8 et B 1*



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 34

LE DEVOIR, LE JEUDI 18 FÉVRIER 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



Tricia Brazeau se recueille devant le cercueil de son frère Anthony Raymond Papatie, dans la maison familiale de Lac-Simon. JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DRAME DE LAC-SIMON

Une carte pour Thierry, une carte pour Anthony

MARIE-MICHÈLE SIOUI
à Lac-Simon

La mort était loin d'avoir quitté la communauté algonquine de Lac-Simon, mercredi. Mais elle révélait soudainement une étonnante part de beauté.

Dans les bureaux du conseil de bande de la nation établie en terre abitibienne, le conseiller Gilles Wabanonik venait de recevoir deux

grandes cartes colorées. Entre les dessins d'enfants, on pouvait lire des messages de sympathie.

L'un d'eux était adressé à la famille d'Anthony Raymond Papatie, ce résidant de 22 ans qui aurait abattu, sans raison apparente, le policier Thierry Leroux, samedi. L'autre carte, elle aussi remplie de signatures et de messages d'encouragement, était destinée aux proches du jeune policier, mort après à peine six mois

de service. «La personne est venue ici travailler pour nous, et il faut lui donner quelque chose en retour», a commenté le conseiller Jean-Marie Papatie. Il connaissait Thierry. Il le saluait dans la rue, il appréciait sa facilité d'approche. «Travailler comme policier, ce n'est pas toujours drôle», a-t-il souligné.

S'il l'a dit, c'est parce qu'il en sait quelque

VOIR PAGE A 10 : LAC-SIMON

ALLÉGATIONS DE PÉDOPHILIE

Jutra rayé de la mémoire collective

FLORENCE SARA G. FERRARIS

Le Québec fera table rase de la mémoire du cinéaste Claude Jutra. Exit le gala et les prix éponymes, de même que les rues, les places et les parcs qui, aux quatre coins du Québec, portaient son nom jusqu'à aujourd'hui.

Quelques heures à peine après la publication du témoignage troublant d'une des présumées victimes du réalisateur dans le quotidien *La Presse*, la ministre de la Culture, Hélène David, a exigé mercredi matin que Québec Cinéma, responsable des feus prix Jutra, renomme la soirée consacrée au cinéma québécois. Dans son témoignage, l'homme qui a accepté de parler raconte qu'il a été agressé par Claude Jutra, qui était alors un ami de ses parents, pendant une dizaine d'années, et ce, dès l'âge de six ans.

Visiblement ébranlés par les plus récentes révélations, les responsables de l'organisme culturel ont rapidement obtempéré. «Nous avons pris la décision de modifier le nom à cause des nouveaux événements du dernier jour», a déclaré le président du conseil d'administration de Québec Cinéma, Patrick Roy, en conférence de presse, indiquant que la décision avait été prise avant la demande de la ministre.

«La réflexion avait été amorcée à la suite de la lecture de la biographie, mais nous avons besoin de patience, de recul, de temps pour réfléchir, a dit M. Roy. Nous avons annoncé la décision de créer un comité de sages pour prendre une décision. [...] Mais la lecture [...] du témoignage de la victime présumée nous a poussés à prendre une décision plus rapide. J'ai été bouleversé par le courage dont a fait preuve cette personne. C'est ce qui nous a

VOIR PAGE A 10: JUTRA

Lire aussi · Jutra, un nom toxique. Un éditorial de Brian Myles. *Page A 8*

Lire aussi · De héros à proscrit. Une chronique d'Odile Tremblay. *Page B 10*

AUJOURD'HUI



Actualités · Les mères porteuses bénévoles reçoivent l'aval du Conseil du statut de la femme. *Page A 3*

Actualités · Valeur des permis de taxis: l'effet UberX demeure timide. *Page A 2*



Avis légaux..... A 6
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

ENVIRONNEMENT

Le pipeline Énergie Est attaqué en justice

ALEXANDRE SHIELDS

Des groupes environnementaux déposeront ce jeudi une action en justice pour tenter de soumettre le pipeline Énergie Est à la réglementation du Québec, comme le prévoit justement la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans un geste sans précédent, le gouvernement Couillard a décidé de contrevenir à cette loi, parce que TransCanada refusait de s'y conformer.

La convocation de presse envoyée mercredi soir précise que les groupes déposeront «un recours judiciaire demandant au tribunal de déclarer que le projet de pipeline Énergie Est de TransCanada est assujéti à la législation québécoise en matière d'évaluation environnementale».

Cette action est portée par le Centre québécois du droit en environnement (CQDE). C'est aussi lui qui a représenté des groupes environnementaux lors des démarches menées dans le but de stopper les travaux de forage de TransCanada à Cacouna en 2014, en plein cœur de la pouponnière des bélugas du Saint-Laurent. Le CQDE avait finalement eu gain de cause.

Cette fois, l'action est appuyée par Equiterre, Nature Québec et la Fondation Coule pas chez nous. Même si la convocation précise clairement l'objet de la conférence de presse, tous les groupes ont refusé de préciser au *Devoir* les demandes exactes inscrites dans leur démarche judiciaire. Les détails seront

VOIR PAGE A 10 : PIPELINE



SERGEV SERGEV / GETTY IMAGES

INDUSTRIE DU TAXI

Valeur des permis: l'effet UberX demeure timide

À Montréal, on note une baisse de 8 % entre 2014 et 2015

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les effets de l'arrivée du service de transport UberX sur le marché des échanges de permis de taxi à Montréal commencent à peine à se faire sentir, révèlent des statistiques obtenues par *Le Devoir*. À la fin 2015, les permis se négociaient en moyenne à 175 000\$, soit quelque 15 000\$ de moins qu'un an plus tôt.

Cette baisse de 8 % n'est pas considérée comme «substantielle» par la Commission des transports du Québec (CTQ), qui enregistre chaque transaction réalisée. «On commence à voir une fluctuation potentielle de la valeur, mais c'est encore trop tôt pour tirer des conclusions formelles», indique Guy Mailhot, directeur des communications.

Alors que s'ouvre à Québec ce jeudi la commission parlementaire sur le «transport rémunéré de personnes par automobile», les chiffres transmis par la CTQ montrent que l'effet UberX — un service disponible à Montréal depuis la fin octobre 2014 — demeure timide: les permis se vendent encore au même rythme, et à bon prix.

C'est d'ailleurs ce que remarque FinTaxi, une entreprise qui finance depuis 2003 l'achat de permis en offrant des hypothèques aux acheteurs. «On voit des fluctuations, mais ce n'est pas la première fois», indique la vice-présidente Josée Patry. La qualité du crédit est là, ça demeure un bon créneau de marché.»

Dans l'agglomération du centre de Montréal (où 3919 des 4522 permis de l'île sont recensés), la CTQ a enregistré entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 un total de 241 transferts, d'une valeur moyenne de 189 000\$ (certaines transactions incluent un véhicule). Par rapport à l'année précédente, tant la valeur que le nombre de transactions sont semblables. En remontant



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

Le nombre de permis en circulation est décidé par la CTQ, mais la valeur des permis ne tient qu'à la loi de l'offre et de la demande.

plus loin dans le temps, on note que les acheteurs avaient payé en moyenne 179 000\$ pour un permis en 2012-2013, et 198 000\$ en 2010-2011.

La légère baisse de la valeur des permis échangés à Montréal s'observe seulement par le fléchissement du marché dans les derniers mois de l'année 2015.

Outre le centre, Montréal compte deux autres agglomérations de taxis: dans l'Est (332 permis délivrés), les permis s'échangeaient à la fin 2015 exactement au même prix qu'un an plus tôt (180 000\$). Dans l'Ouest (271 permis), on remarque une variation négative de près de 13 000\$, pour une valeur moyenne de 211 000\$.

De gré à gré

Au Québec, les permis de taxi s'échangent de gré à gré entre vendeurs et acheteurs.

Le nombre de permis en circulation est décidé par la CTQ (qui délivre des quotas pour chaque agglomération), mais la valeur des permis ne tient qu'à la loi de l'offre et de la demande. C'est pourquoi plusieurs craignent que les permis perdent leur valeur si le service UberX — où une application jumelle des clients à des citoyens-chauffeurs — est régularisé.

Dans un rapport préparé en 1982 (*De nouvelles avenues pour le taxi*), le ministère des Transports constatait que «la limitation du nombre de permis» a eu comme «effet secondaire malheureux» de provoquer une «surenchère de la valeur» de ces permis. «Cela a contribué à la création d'un marché spéculatif», notait le ministère. À l'origine, les permis avaient été octroyés gra-

tuitement par Québec — mis à part des frais administratifs.

Mais le même rapport notait que si Québec libéralisait la délivrance des permis, cela «entraînerait un bouleversement total de l'économie de l'industrie et ne serait pas équitable pour les nombreux artisans ayant récemment procédé à l'acquisition d'un permis». Une analyse qui s'entend de nouveau depuis l'apparition d'UberX.

Historique

La commission parlementaire convoquée par le ministre des Transports, Jacques Daoust, se penchera sur tout l'écosystème du transport de personnes par automobile. Plusieurs thèmes alimenteront les débats: responsabilités de l'État quant à la sécurité des usagers; amélioration des services offerts;

décor du transport a bouleversé l'industrie du taxi — les chauffeurs montréalais ont encore manifesté mercredi —, c'est loin d'être la première fois que cette industrie fait face à des turbulences.

Dans différents rapports produits au fil des ans, le ministère des Transports situe la première crise importante touchant le taxi à... 1930, soit au début de la Grande Dépression. Partant de là, de nombreuses commissions se sont penchées sur des moyens d'améliorer le service et les conditions de travail des chauffeurs: Schubert en 1940, Asselin en 1946, Wilson en 1953, Dawson en 1961, Harold en 1963, Bossé en 1970...

La question du nombre de permis délivrés a souvent été au cœur des discussions. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, Montréal comptait un ratio «permis par habitant» 3,5 fois supérieur à celui des autres grandes villes américaines. Le nombre de permis est demeuré stable entre 1952 et le milieu des années 1980, quand un programme de rachat a fait en sorte de réduire de 25 % le nombre de permis en circulation. À l'époque, ce sont les titulaires des permis restants qui se sont partagé la facture des rachats (entre 10 000 et 30 000\$ par permis).

La commission parlementaire tiendra ses travaux du 18 février au 10 mars.

Le Devoir

Échanges de permis de taxi

Agglomération du centre de Montréal

Année	Transactions	Valeur moyenne
2010-2011	186	198 000 \$
2012-2013	226	179 000 \$
2014-2015	241	189 000 \$

COMMISSION PARLEMENTAIRE

Une atmosphère sous haute tension

JEANNE CORRIVEAU

La commission parlementaire chargée de se pencher sur le transport par taxi amorcera ses travaux jeudi, avec, comme principal sujet de conversation, l'arrivée d'Uber dans les platebandes d'une industrie en difficulté. Les représentants des chauffeurs s'insurgent déjà que le gouvernement ait ouvert la porte du Parlement à une entreprise qui opère en marge de la légalité.

«Comment se fait-il qu'on soit reçus au Parlement sur le même pied que des illégaux?» se demandait mercredi Benoît Jugand, porte-parole du Regroupement des travailleurs autonomes Métallos (RTAM), comparant Uber à des «vendeurs de drogue». «C'est comme si on demandait à tous les vendeurs de drogues de chaque coin de rue d'aller s'asseoir au Parlement pour discuter de comment ils pourraient vendre de la drogue mieux. Voyons donc, ça n'a pas de bon sens», avait-il dit plus tôt dans la journée alors que des chauffeurs en colère manifestaient au centre-ville de Montréal.

Le RTAM, tout comme d'autres représentants de l'industrie du taxi, s'adressera aux parlementaires jeudi après-midi, suivi par les porte-parole d'Uber.

Pour Benoît Jugand, aucun compromis n'est possible quant au respect des lois et règles qui encadrent l'industrie du taxi. Les modifier pour accommoder Uber est inacceptable et il craint que le gouvernement ait déjà fait son nid à ce sujet. «Tout ce qui vise une déréglementation entraîne une baisse de la qualité», prévient-il.

De son côté, Uber entend faire valoir que les deux systèmes peuvent coexister. «On souhaite être réglementés comme ailleurs dans le monde», a réitéré Jean-Christophe de Le Rue, porte-parole d'Uber, en citant le cas d'Edmonton, qui a autorisé Uber



ANNIK MH DE CARUFEL ARCHIVES LE DEVOIR

«UberX, pour moi, est un transport illégal. J'ai demandé une trêve et on a cavalièrement rejeté du revers de la main cette offre», a rappelé le maire de Montréal, Denis Coderre.

tout en obligeant l'entreprise à obtenir un permis d'exploitation ainsi que des assurances pour ses chauffeurs en plus d'imposer une taxe de 6 cents par course.

En matinée, l'homme d'affaires Alexandre Taillefer présentera sa position, au nom de son entreprise, Taxelco, qui dispose d'une flotte d'une cinquantaine de taxis électriques. En novembre dernier, M. Taillefer avait soutenu qu'Uber disparaîtrait d'ici cinq ans. Jean Vachon, porte-parole de l'entreprise, indique que M. Taillefer plaidera en faveur de règles communes pour tous et d'une simplification du cadre actuel jugé trop lourd.

Des absents

L'horaire publié par l'Assemblée nationale prévoit que plus d'une trentaine de personnes ou groupes sera entendue au cours des cinq jours d'audition, qui se dérouleront

jusqu'au 10 mars. Mais certains d'entre eux, parmi lesquels l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Ville de Québec, ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de présenter de mémoire. Dans le cas de l'UMQ, on a indiqué que les villes n'avaient pas pris de position commune sur cet enjeu. Précisons qu'à l'heure actuelle, Uber n'est présente qu'à Montréal, Québec, Laval et Longueuil.

Le maire de Montréal, Denis Coderre, présentera la position de Montréal le 24 février prochain. «Je serai à Québec pour déclarer haut et fort mon souhait d'établir des standards et une concurrence loyale. Il ne s'agit pas de défendre une industrie pour défendre une industrie, mais il s'agit d'avoir un environnement qui est sain», a-t-il expliqué mercredi, en rappelant qu'il avait demandé une trêve à Uber pen-

dant la commission parlementaire. «UberX, pour moi, est un transport illégal. J'ai demandé une trêve et on a cavalièrement rejeté du revers de la main cette offre», a-t-il rappelé.

Parmi les autres organisations qui seront entendues figurent Aéroports de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et l'entreprise de covoiturage Netlift.

«L'État devra déterminer comment encadrer l'économie du partage», note Marc-Antoine Ducas, président fondateur de Netlift, un service créé en 2012 pour jumeler des automobilistes et passagers. Selon lui, certaines entreprises — comme la sienne — existent pour «rendre service», alors que d'autres, comme Uber, sont là pour «faire de la business».

Le Devoir

La présence d'Uber rend le PQ «mal à l'aise»

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le chef du Parti québécois, Pierre Karl Péladeau, a dit éprouver un profond malaise à l'idée de voir les représentants d'Uber Québec — une compagnie menant des activités illégales — être reçus dans «le foyer de la démocratie [québécoise]», c'est-à-dire l'Assemblée nationale. «Ça nous met extrêmement mal à l'aise», a-t-il déclaré lors d'un point de presse à la veille du coup d'envoi de la commission parlementaire sur le transport rémunéré de personnes par automobile.

Il n'entend pas pour autant commander aux élus péquistes de boycotter l'audition des représentants d'Uber Québec, Jean-Nicolas Guillemette, Xavier Van Chau et Jean-Christophe de Le Rue, qui aura lieu jeudi après-midi. La députée péquiste de Vachon, Martine Ouellet, et le député solidaire de Mercier, Amir Khadir, ne leur feront pas de quartiers.

À l'extérieur, les agents de sécurité seront aux aguets de tout coup d'éclat de chauffeurs de taxi échaudés par les pertes qu'ils ont subies depuis l'arrivée des véhicules d'Uber X sur les routes québécoises.

Entendre tout le monde

Le ministre des Transports, Jacques Daoust, a réitéré mercredi l'importance d'«entendre

tout le monde» à la commission parlementaire spéciale. Il souhaite trouver des pistes de réponse à un bon nombre de questions, dont celles-ci: «Comment le gouvernement doit-il contrôler l'offre en transport? Doit-il plutôt laisser le libre marché opérer?»

Selon le gouvernement, la commission parlementaire ouvrira la voie à l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire «égal et équitable» pour l'ensemble des acteurs de l'industrie du taxi. «La loi n'a pas suivi l'évolution technologique. Ce cadre juridique est là depuis longtemps. Ici, il sera non seulement question d'Uber. Uber pourrait s'en aller le mois prochain. Mais, trois, quatre, cinq nouvelles applications pourraient apparaître», a fait valoir le premier ministre Philippe Couillard lors d'un impromptu de presse mercredi.

Il trouve «injuste» que des individus puissent effectuer du transport rémunéré de personnes à l'aide d'une automobile d'Uber sans détenir de permis de propriétaire de taxi ou de permis de conduire de la classe 4C et sans soumettre leur véhicule deux fois par année à une inspection mécanique obligatoire.

En revanche, le chef du gouvernement reproche aux détenteurs de permis de taxi d'avoir tardé à embrasser les nouvelles technologies. «Si vous offrez ce que le client veut, vous réussirez dans les affaires», a-t-il conclu.

Le Devoir

Groupes qui seront entendus jeudi

Taxelco
Regroupement des travailleurs autonomes – Métallos
Regroupement des intermédiaires du taxi de Québec
Uber Québec
Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi

ACTUALITÉS

Un emploi périlleux

MICHEL DAVID



Est-il normal qu'après des mois de recherches intensives, personne dans la grande famille souverainiste n'ait voulu se porter volontaire pour diriger le futur institut de recherche sur la souveraineté, à tel point que Pierre Karl Pélaudeau en soit réduit à payer un chasseur de têtes pour dénicher la perle rare? De toute évidence, quelque chose semble faire hésiter les éventuels candidats.

Sur le plan légal, il appartiendra à la directrice générale des élections du Québec de déterminer si le nouvel organisme est indépendant du PQ ou s'il doit être soumis aux dispositions de la Loi sur le financement des partis politiques. Peu importe le statut qui lui sera accordé, il est cependant évident que des liens étroits l'uniront au PQ.

Non seulement M. Pélaudeau assurera-t-il une bonne partie son financement, mais il en a déjà défini le mandat dans sa plateforme durant la course à la chefferie. C'était même le seul élément concret du chapitre consacré à la souveraineté. Ses responsabilités incluront non seulement les questions de contenu, mais également la communication et l'organisation. L'institut sera en outre chargé de «cerner les gestes devant conduire à l'indépendance du Québec», ce qui devrait normalement relever du politique.

Un mandat aussi étendu fera de son directeur un véritable contremaître non élu du projet souverainiste. À ce titre, il sera appelé à travailler en étroite collaboration avec le chef du parti, pour ne pas dire sous ses ordres. M. Pélaudeau a la réputation d'être un gros travailleur, mais aussi de ne pas mettre de gants blancs avec ses adjoints quand les choses ne vont pas à son goût. Un emploi qui s'annonce périlleux.

◆◆◆

Dans sa plateforme, M. Pélaudeau s'engageait à «définir, au terme des travaux de recherche et de réflexion et avant la prochaine élection générale, la démarche visant à conduire le Québec à l'indépendance nationale».

La tournure des événements pourrait bien donner raison à Bernard Drainville

On ne peut certainement pas lui reprocher de vouloir s'appuyer sur un argumentaire solide. Pour être crédibles, ces travaux devront toutefois être confiés à des experts reconnus, qu'il faudra d'abord recruter et qui auront besoin de temps pour faire le tour de questions souvent complexes et s'assurer que leurs conclusions résisteront aux contestations du camp fédéraliste, qui fera tout pour les démolir.

L'expérience enseigne qu'il faut se garder de toute précipitation. En 1995, les études effectuées sous la supervision du ministre délégué à la Restructuration, Richard Le Hir, avaient fait plus de mal que de bien, même si plusieurs d'entre elles étaient d'une réelle qualité. Plutôt que de chercher à séparer l'ivraie du bon grain, Lucien Bouchard avait préféré expédier le tout à la déchiqueteuse quand il avait pris les commandes de la campagne du Oui.

Un institut faisant correctement les choses peut certainement être utile, mais les attentes paraissent démesurées. Si compétent qu'il soit, cela ne sera jamais qu'un support. On a loué la qualité du livre blanc qui décrivait ce que serait une Écosse indépendante, mais le principal atout du camp du Oui lors du référendum de septembre 2014 était la crédibilité et l'habileté de son chef, Alex Salmond.

◆◆◆

Le retard à mettre les choses en branle en inquiète néanmoins plusieurs au PQ, en raison de l'effet que cela pourrait avoir sur l'échéancier référendaire. Durant la course à la chefferie, Bernard Drainville avait eu le malheur de dire que le PQ ne disposait pas de suffisamment de temps pour préparer et tenir un référendum dans un premier mandat. Les militants ne lui avaient pas pardonné ce qu'ils avaient interprété comme un manque de détermination, mais la tournure des événements pourrait bien lui donner raison.

D'ici le début de l'été, la direction du PQ devra rendre publique, aux fins de discussion dans les instances locales et régionales, ce qu'on appelle la «proposition principale», c'est-à-dire le projet de programme qu'elle souhaite voir adopter par les délégués au prochain congrès national, qui aura lieu au printemps 2017.

La nouvelle mouture de l'article 1, qui traite de l'accession à la souveraineté, devra donc demeurer suffisamment vague pour préserver la marge de manœuvre de M. Pélaudeau. On verra sans doute éviter de reprendre intégralement le libellé du programme de 2011, qui prévoit la tenue d'un référendum «au moment jugé approprié par le gouvernement», mais le PQ est depuis longtemps passé maître dans les formules dilatoires.

M. Pélaudeau possède un avantage rare pour un chef péquiste: même chez ses détracteurs, personne ne doute de sa volonté absolue de faire du Québec un pays. S'il arrive à la conclusion que le référendum doit être reporté, les militants vont sans doute l'accepter. De toute manière, peu importe ce qu'il décidera, les libéraux vont mener la prochaine campagne électorale comme s'il en promettait un.

mdavid@ledevoir.com



ALLISON JOYCE ASSOCIATED PRESS

La gestation pour autrui est souvent décriée comme une forme d'exploitation. Plusieurs pays en développement, comme l'Inde, en ont fait une industrie.

Les mères porteuses bénévoles reçoivent l'aval du Conseil du statut de la femme

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le recours aux mères porteuses est «une réalité» qui ne «peut continuer à [être] ignorée»: après des décennies d'opposition à la maternité pour autrui, le Conseil du statut de la femme (CSF) estime maintenant qu'il faut reconnaître le phénomène et encadrer sa pratique, plutôt que la condamner.

«Les études conduites au cours des dernières années dans les pays occidentaux indiquent que la maternité pour autrui [MPA] n'entraîne généralement pas de conséquences psychologiques négatives pour les mères porteuses et pour leurs enfants», soutient le CSF dans un avis de 170 pages préparé à la demande du gouvernement.

Partant de ce constat, le Conseil estime qu'il doit assouplir la position qu'il défend depuis la fin des années 80. Ainsi, pour les mères porteuses qui ne sont pas rémunérées — ce qui est de toute façon illégal au Canada —, le Conseil considère désormais que «la meilleure option à privilégier est d'instaurer des balises afin de mieux protéger les droits des mères porteuses et des enfants».

«Notre réflexion doit évoluer compte tenu de la réalité, indique en entretien la présidente du CSF, Julie Miville-Dechéne. Quoi qu'on en dise, la pratique a lieu et se passe. Alors encadrons-la.»

Intégré au code de la famille

Dévoilé ce jeudi, l'avis du Conseil s'ajoute à une série de décisions judiciaires (trois au Québec depuis 2014) et au volumineux rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille (déposé au printemps 2015) qui abordaient tous la question des mères porteuses. Le CSF pense qu'il serait «étonnant» que ces réflexions multiples «aboutissent au maintien du statu quo législatif», d'autant que le gouvernement québécois est à revoir son code de la famille.

Le Conseil suggère donc à Ottawa d'adopter une réglementation précise quant aux dépenses qui peuvent être remboursées aux mères por-

teuses — cela, de manière à éviter une rémunération déguisée. Québec devrait quant à lui revoir l'article 541 du Code civil, qui dit que toute entente entre une mère porteuse et les parents d'intention est «nulle de nullité absolue».

En soit, cet article a du bon: il garantit la possibilité que la mère porteuse demeure la mère légale de l'enfant, et il permet aux mères de «sortir» d'un contrat dont elles ne voudraient plus. «Mais la nullité comprend aussi un inconvénient majeur, écrit le CSF: les parents d'intention n'ont pas d'obligations envers la mère porteuse et l'enfant s'ils changent d'idée.» Il n'y a ainsi «aucune conséquence négative de leur irresponsabilité», écrit le Conseil.

Ce dernier voudrait voir Québec introduire une responsabilité financière pour les parents d'intention qui se retireraient d'un projet de MPA. Le CSF plaide aussi pour que Québec trouve un mécanisme administratif facilitant l'établissement de la filiation de l'enfant à l'égard de ses parents d'intention — quelque chose qui serait différent du processus d'adoption habituel. «L'enfant ne doit pas être pénalisé par le choix de conception des parents», dit Julie Miville-Dechéne.

Parmi les autres balises souhaitées par le Conseil pour «minimiser les risques» entourant la MPA, on note celle qui concerne l'expérience maternelle des mères porteuses. «Pour avoir

une compréhension réelle de ce qu'implique une grossesse sur le plan psychologique et médical, il est primordial que les mères porteuses aient déjà vécu au moins une grossesse et un accouchement s'étant déroulé normalement», suggère le CSF.

On ajoute aussi qu'une évaluation psychosociale des parents d'intention devrait être obligatoire, comme c'est le cas pour les projets d'adoption. En filigrane de tout le processus: s'assurer que les mères porteuses sont pleinement informées de leurs droits.

Angélisme?

M^{me} Miville-Dechéne se défend de «faire preuve d'angélisme» par rapport à une pratique qui demeure controversée. «On continue à dire non à la pratique des mères porteuses commerciales», dit-elle. Le CSF associe cela à une «marchandisation du corps des femmes», et demande aux deux ordres de gouvernement d'accroître les efforts pour lutter contre cette pratique — tant au Canada qu'à l'étranger.

Mais pour les mères porteuses qui le font bénévolement, le CSF remarque que «dans la grande majorité des cas documentés, aucune difficulté majeure n'est rapportée», même si tout ne se «déroule pas toujours sans problème».

«Les témoignages de nombreuses mères porteuses indiquent que la décision de porter un enfant pour autrui peut être le fruit d'un choix libre et éclairé.» Règle générale, ces mères porteuses ne regrettent pas leur geste, note-t-on. «C'est bien vécu par les mères et les enfants», pense Julie Miville-Dechéne. «Dans ce contexte-là, avec les balises que l'on propose, on peut considérer que les femmes font un choix valide qui n'est pas de l'exploitation», dit-elle.

C'est la deuxième fois en deux ans que le Conseil du statut de la femme modifie une position qu'il défendait depuis longtemps. En 2014, il avait plaidé pour une protection juridique de tous les couples, mariés ou pas, parents ou non.

Le Devoir

FRAUDE

Laval fouillera ses contrats des 20 dernières années

JEANNE CORRIVEAU

Dans l'espoir de récupérer des millions de dollars présumés perdus en raison de la fraude et de la corruption, Laval a embauché six spécialistes afin d'éplucher les contrats octroyés par la Ville au cours des 20 dernières années.

Les six analystes, dont deux sont des policiers retraités de la Ville de Laval alors que les quatre autres faisaient partie de l'équipe d'enquête de la commission Charbonneau, auront pour tâche de passer au peigne fin tous les contrats octroyés par la Ville depuis 1996, et ce, dans tous les services. Ils devront débusquer toute opération s'apparentant à une manœuvre frauduleuse.

Laval a donné un mandat de six mois aux analystes et le coût de l'opération est estimé à 380 000\$. La Ville souhaite dresser un bilan rapide afin que les entreprises fautives puissent déposer une proposition dans le cadre du programme de remboursement volontaire mis sur pied en novembre dernier par le gouvernement québécois. Ce programme vise la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraude dans le cadre de contrats publics. La date limite pour y participer a été fixée au



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Ville use de plusieurs moyens pour récupérer l'argent payé en trop. L'ex-maire Gilles Vaillancourt a notamment fait l'objet d'une poursuite.

31 octobre 2016 par Québec.

L'administration du maire Demers dit privilégier cette option plutôt que le recours devant les tribunaux, mais n'exclut pas l'option judiciaire. Sans fixer de cible précise, l'administration croit être en mesure de récupérer des millions de dollars.

Rappelons que le programme mis en place

par le gouvernement permet aux entreprises de se réhabiliter si elles acceptent de rembourser les montants perçus en trop pour des contrats gonflés par la corruption et la collusion. Le remboursement a été fixé à 20% du coût du contrat, car le programme s'appuie sur la présomption que les contrats marqués par la fraude ont été gonflés de 20%.

Les entreprises qui confesseront leurs fautes pourront bénéficier d'une certaine confidentialité puisque leur nom ne sera connu que lorsque le programme prendra fin en novembre 2017.

Tentatives de récupération

La Ville de Laval n'en est pas à ses premières tentatives pour récupérer l'argent payé en trop. En juillet dernier, elle avait expédié quelque 200 mises en demeure à des entrepreneurs et à des firmes de génie.

Par la suite, la Ville avait intenté une poursuite de 12,8 millions contre l'entreprise de construction Nepcom et d'anciens hauts dirigeants de la Ville ainsi que l'ex-maire Gilles Vaillancourt.

Le Devoir

ÉDUCATION

De la dévastation à l'intégration

Les premiers réfugiés syriens arrivent dans les écoles de Montréal. *Le Devoir* est allé les visiter en classe d'accueil. Petit cours 101 d'intégration.

LISA-MARIE GERVAIS

Arriver à sa première journée d'école sans chaussures dans ses bottes ou encore sans pantalon sous la salopette de neige. Oui, ça s'est vu chez les petits Syriens nouvellement arrivés à l'école François-de-Laval de Ahuntsic-Cartierville. «*Tout au début, il faut retourner à la base. Il y a toute une routine à apprendre*», souligne Evelyn Bissonnette, jeune enseignante en classe d'accueil pour les 6 à 8 ans.

Et que dire des défis que représente la langue? Sur 15 de ses élèves, 11 sont des réfugiés syriens et la quasi-totalité ne parlait pas français à son arrivée. «*La première semaine, je parle toute seule en faisant des gestes. Je fais le singe. Et je ris*», rigole madame Evelyn.

Le pouce en l'air pour dire qu'on est d'accord, le pouce en bas pour signifier qu'on désapprouve. Les enfants développent vite des moyens de s'exprimer. Bien que parler sa langue ne soit pas défendu. «*Je leur lis beaucoup d'histoires et je leur en fais écrire. Ils utilisent des mots qu'ils connaissent en français et ils ont le droit d'écrire des mots dans leur langue maternelle*, note madame Evelyn. *Je l'utilise comme levier.*»

Pour le petit Ryad, qui vivait sa première journée d'école lors de la visite du *Devoir*, l'aide de ses petits camarades syriens, qui lui parlent bien sûr en arabe, était bienvenue. L'entraide est d'ailleurs une belle valeur que les enfants développent rapidement, observe l'enseignante. Et pour peu que l'un d'entre eux soit plus vite sur ses patins pour apprendre le français, il sert aussitôt d'exemple et de traducteur aux autres.

«*Les premières journées, ils me parlent spontanément en arabe. Ils mettent du temps à comprendre que je ne comprends rien*, raconte madame Evelyn. *Il y a toute une période d'adaptation.*» Francine Caron, une intervenante qui fait le lien entre le milieu communautaire, la famille et l'école, constate que ces moments de grâce sont bénéfiques pour l'enfant nouvellement arrivé. «*Il y a eu un petit de maternelle qui venait de Homs [en Syrie], un endroit qui a été beaucoup bombardé. Et tout à coup, il s'est mis à parler en arabe tout seul dans sa classe. Il a raconté toute son histoire de guerre, la prof l'a laissé aller et il s'est senti soulagé. Il ne faut pas mettre de barrière à ça.*»

Bien que les experts s'entendent pour dire qu'il faut sept ans pour bien maîtriser une langue, les élèves mettent à peine trois mois pour s'exprimer avec aisance. Et très vite, ils deviendront des poètes de la langue



Les élèves d'Evelyn Bissonnette, ignorant pour la plupart le français à leur arrivée, ont mis peu de temps à l'utiliser avec aisance.

PHOTOS ANNICK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

«*Les premières journées, ils me parlent spontanément en arabe. Ils mettent du temps à comprendre que je ne comprends rien. Il y a toute une période d'adaptation.*»



française, comme ce jeune élève qui s'était adressé à M^{me} Caron en lui demandant: «*Madame, est-ce que la cloche a cloché?*»

Soutien familial

George, un jeune Syrien âgé de 8 ans, est arrivé au Canada il y a à peine deux mois, après un passage au Liban, et a intégré la classe d'accueil de madame Evelyn, qui a ouvert début janvier. Avec ses parents et son frère, il a fui Damas, sa ville natale, parce que «*mon papa a eu peur*», raconte-t-il en anglais. «*Une roquette est tombée sur la maison de mon grand-père*», dit-il en faisant le bruit de l'engin. George dit pourtant avoir une fascination pour les avions, qu'ils adorent voir passer très bas dans le ciel de son quartier d'adoption. «*Je sais qu'ici, les*

avons ne nous feront pas de mal», confie-t-il avec un sourire.

Les intervenants de l'école François-de-Laval s'étonnent de ne pas voir énormément d'enfants syriens aux prises avec de lourds traumatismes. D'abord, la plupart d'entre eux sont passés par un pays mi-toyen et ont déjà connu un premier déracinement, note Evelyn Bissonnette. Elle constate aussi que les Syriens qui viennent d'arriver, et qui ont été parrainés au privé, sont particulièrement bien reçus et encadrés par les membres de leurs familles déjà au pays. Cela pourrait changer prochainement, alors que bon nombre de familles arriveront grâce à un parrainage gouvernemental.

N'empêche, cette arrivée massive de réfugiés syriens boule-

verse le milieu scolaire de Cartierville, où les Syriens vivent en grand nombre. «*Ça ne s'est jamais vu, autant de classes d'accueil*», souligne Francine Caron, qui a une longue expérience comme intervenante communautaire scolaire. La plupart des 200 élèves (enfants et adultes) syriens nouvellement inscrits à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) fréquentent des écoles de ce quartier, déjà aux prises avec des problèmes de surpopulation. Rien qu'à l'école François-de-Laval, il y a 11 classes d'accueil, presque autant que des classes habituelles.

Une classe comme les autres

Même si elles sont flexibles et veillent à la bonne intégration des élèves, les

classes d'accueil n'ont pas des horaires différents des classes habituelles, et les enfants doivent obligatoirement suivre des cours de spécialité, comme l'éducation physique, les arts plastiques et la musique. «*Je leur fais faire de petits examens pour évaluer leur niveau. Par exemple, en mathématiques, ils peuvent faire des exercices sans qu'ils aient besoin de savoir bien lire.*»

Le bulletin est aussi obligatoire, mais le premier prendra la forme d'une communication aux parents, tandis que le suivant leur attribuera des notes, non pas en pourcentages, mais en lettres (A-B-C-D-E). L'école pourra alors s'ajuster et offrir le soutien linguistique nécessaire aux

enfants qui en ont besoin et inscrire en classe ordinaire l'an prochain ceux qui auront rapidement progressé.

Peu avant le dîner, la classe de madame Evelyn est soudainement interrompue par deux élèves qui arrivent en trombe, se chamaillant. «*Qu'est-ce qui s'est passé?*» demande la jeune enseignante. Les yeux écarquillés, la bouche grande ouverte, les deux gamins sont demeurés muets, incapables de s'expliquer en français. Faute de mots, le conflit s'est aussitôt dégonflé et les enfants se sont rassés sagement. Parfois, ne pas parler une langue comporte certains avantages.

Le Devoir

4^e édition du prix de journalisme

LE DEVOIR DE LA PRESSE ÉTUDIANTE

Ouvert à tous les journaux étudiants publiés dans les cégeps et les universités du Québec.
Tous les détails au www.ledevoirdelapresseetudiante.org

Date limite d'inscription : Le 31 mars 2016

LE DEVOIR
LIBRE DE PENSER

AD
Les Amis du Devoir



ACTUALITÉS

« L'occasion ratée » du Parti vert au Québec

La méconnaissance de la culture francophone est montrée du doigt par des écologistes influents

MARCO FORTIER

Ce fut la campagne des espoirs déçus. Tous les ingrédients étaient réunis pour une percée au Québec du Parti vert du Canada aux élections d'octobre dernier, mais le manque de sensibilité du parti envers la « culture distincte » et le peu de place faite au français ont anéanti les chances de la formation d'Elizabeth May.

Des membres influents du parti, y compris d'ex-candidats, ont fait ce constat sans complaisance après l'échec des verts à faire des gains au Québec. Dépliants publicitaires unilingues anglais, appels aux électeurs en anglais, communications internes en anglais, erreurs d'organisation, tensions entre candidats: des membres du Parti vert ont informé la chef Elizabeth May de « l'occasion ratée » au Québec, a appris *Le Devoir*.

Le parti écologiste a remporté 2,3% des voix au Québec le 19 octobre dernier, à peu près le même résultat que quatre ans auparavant (2,1%). Pour la première fois de son histoire, la petite formation avait pourtant des candidats vedettes comme le comédien JiCi Lauzon et les militants écologistes Daniel Green et André Bélisle, qui ont tous



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

JiCi Lauzon et Corina Bastiani critiquent le parti.

mordu la poussière, loin derrière leurs adversaires.

« J'ai découvert un parti qui connaît mal le Québec et qui communique en anglais avec les Québécois », dit JiCi Lauzon, qui a démissionné de son poste de vice-président du Parti vert après le scrutin. *Le parti m'a déçu. J'ai dit à Elizabeth: "Ce n'est pas d'un vice-président francophone dont tu as besoin, mais d'un traducteur!"* ajoute-t-il.

Le comédien et humoriste a remporté 8,5% des voix dans la circonscription nationaliste de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères, dans la vallée du Richelieu. C'est le meilleur résultat

d'un candidat vert dans l'histoire du Québec. Ce succès d'estime, JiCi Lauzon le doit à sa notoriété et à son travail acharné sur le terrain. Il croit que le parti a nuï à sa campagne.

Deux solitudes

En plein sprint électoral, le quartier général du parti à Ottawa a ainsi demandé à Lauzon de produire quatre messages télévisés et quatre messages pour la radio à... 48 heures d'avis. Deux journées perdues: les huit clips ont été produits en catastrophe, mais n'ont pas été diffusés, raconte JiCi Lauzon.

Le « war room » d'Ottawa était

« J'ai découvert un parti qui connaît mal le Québec et qui communique en anglais avec les Québécois »

JiCi Lauzon, ex-candidat du Parti vert

« déconnecté » de la réalité québécoise, estime Corina Bastiani, directrice de campagne de JiCi Lauzon — qui a aussi remplacé au pied levé un candidat qui s'est désisté dans la circonscription de Bécancour-Nicolet-Saurel. Les stratèges du Parti vert insistaient sur la nécessité de faire du pointage à l'aide du logiciel GVote. Elle croit plutôt que les candidats devaient se faire connaître des électeurs et répandre le message vert, dans une province où le parti n'a pas de racines. Devant l'insubordination de l'organisation Lauzon, la permanence du parti a coupé une partie de son financement.

Daniel Green, chef adjoint du Parti vert, reconnaît que les critiques sur la faible présence du français sont fondées. Il a lui-même traduit des documents et produit un site Web francophone, mais le parti n'avait ni le temps ni les moyens d'en faire davantage en deux mois de campagne.

« Le parti est conscient que s'il n'améliore pas son français dans ses communications, il ne va jamais percer au Québec. On le reconnaît », admet-il sans détour. « Le Parti vert du Canada a été dominé par la langue anglaise. Le parti ne voyait pas la nécessité d'investir dans le français avant la campagne de 2015. Ce n'est pas de la méchanceté, mais c'est une réalité. Ma directrice de campagne m'a dit que la campagne lui a fait comprendre c'est quoi les deux solitudes », ajoute le chef adjoint.

Au cabinet d'Elizabeth May, on nous dirige vers l'analyse de Daniel Green. La chef a confiance en la capacité de son adjoint québécois pour redresser la barre, indique-t-on.

Envie du « pays »

JiCi Lauzon et sa directrice de campagne restent membres du Parti vert, mais ont cessé de militer de façon partisane. Ils seront ce jeudi à Ot-

tawa, avec Elizabeth May et des représentants du Bloc québécois, pour lancer une pétition contre le pipeline Énergie Est de TransCanada.

Le comédien avait mis de côté ses convictions indépendantistes pour militer pour l'environnement. Le projet de pipeline lui redonne envie du « pays ». « Si le Canada, c'est un pipeline qui transporte des millions de barils de pétrole qui risque de nous empoisonner, ce n'est pas mon pays. Ce pipeline, c'est un argument massif pour le Bloc québécois », dit JiCi Lauzon.

Le militant et candidat vert André Bélisle — qui dit avoir voté Oui aux référendums de 1980 et 1995 — est convaincu que le Parti vert reste le bon véhicule pour les environnementalistes, malgré les difficultés avec le français. « Quand je me suis présenté, j'ai exigé que le parti reconnaisse le droit à l'autodétermination du Québec, et une victoire du Oui avec 50% des voix plus un. Ce n'est pas facile de militer pour l'environnement, les écologistes n'ont jamais eu de grands moyens, mais on doit se retrousser les manches et travailler fort. »

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Lilia Goldfarb, du Y des femmes de Montréal, ne voit pas de réelle prévention dans le programme Prévention jeunesse.

EXPLOITATION SEXUELLE

De jeunes filles sont recrutées dès le primaire

Des organismes relèvent que les centres jeunesse sont une infime partie du problème

ISABELLE PARÉ

Québec rate le coche avec son plan d'action contre l'exploitation sexuelle ciblant les centres jeunesse de cinq villes du Québec, puisque dans certains quartiers, c'est dès l'école primaire que de jeunes filles tombent sous les griffes des gangs de rues et des proxénètes.

« Des filles se font recruter dans les cours d'écoles primaires à Montréal-Nord », a insisté mercredi Lilia Goldfarb, directrice des services jeunesse du Y des femmes de Montréal, formulant de grandes réserves quant au plan d'action contre l'exploitation sexuelle présenté cette semaine par Québec.

Cette dernière déplore que la réelle prévention ne soit pas au cœur du plan « Prévention jeunesse » annoncé mardi par le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, en réponse aux nombreuses fugues de jeunes filles mineures survenues au Centre jeunesse de Laval.

Pour plusieurs organismes qui œuvrent sur le terrain, les mesures prises par Québec, qui allient intervention en centres jeunesse et répression policière, ne ciblent « qu'une infime

partie du problème ». « C'est minime, les jeunes recrutées dans les centres jeunesse pour l'exploitation sexuelle par rapport au portrait global », affirme Richard Desjardins, directeur de la Maison Kekpart, qui intervient depuis des années en Montérégie auprès de jeunes filles exploitées ou à haut risque de le devenir.

200 filles exploitées

Selon ce dernier, au moins 200 jeunes filles ont « travaillé » au cours de la dernière année pour une dizaine de gangs de rue de la Montérégie, comptant plus de 200 membres actifs. Pas moins de 90 jeunes filles seraient toujours sous l'emprise de ces gangs.

Le recrutement dans les centres jeunesse « est une toute petite partie de ce qui se passe », confirme Diane Matte, de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES). « Le recrutement se fait dans les écoles, les stations de métro, les commerces. C'est une erreur de se concentrer uniquement sur les centres jeunesse », dit-elle.

A la Maison d'Haïti, qui in-

tervient dans le quartier Saint-Michel, Emilie Martinak soutient qu'il faut apprendre très jeunes aux filles qui grandissent notamment dans les quartiers où sévissent les gangs de rue à « se sécuriser, à développer une estime d'elle-même. Tous les jours, des filles viennent nous raconter qu'elles ont été sollicitées ».

« Tous les jours, des filles viennent nous raconter qu'elles ont été sollicitées »

Un programme efficace?

Selon Richard Desjardins, le nouveau plan d'action proposé par Québec est directement calqué sur le programme de lutte contre la traite des personnes, appelé Mobilis, mis en place à Longueuil en 2008 au coût de 2 millions de dollars par année. Bien qu'approuvé par certains, comme la mairesse de Longueuil, ce programme, dont le gros des fonds allait au volet policier, s'est à son avis avéré peu efficace sur le plan de la répression avec seulement huit arrestations et un proxénète condamné en un an. « C'est beaucoup d'argent pour peu d'intervention », estime ce dernier. En revanche, plus de 7000 jeunes ont été rencontrés dans les écoles dans le cadre de son volet préventif. Le pro-

gramme, sabré depuis par Québec, ne dispose plus que de deux des huit policiers de départ. Quant aux organismes de prévention, ils ont perdu leurs subventions.

Comme bien d'autres organismes de prévention, la Maison Kekpart a vu son budget provenant de la Sécurité publique amputé de 85 000\$. La CLES, elle, a vu ses subventions réduites de 125 000\$, soit 25% de son budget.

Malgré l'ampleur connue de la traite des mineurs à des fins sexuelles, tous ces organismes de prévention ont dénoncé les coupes assénées à leur financement au cours de la dernière année. Plusieurs ont dû recourir à des fonds privés pour poursuivre leur mission de prévention de l'exploitation sexuelle auprès des jeunes filles et des jeunes garçons, et auprès des femmes. « Le gouvernement agit en toute bonne foi pour réagir à l'indignation, mais il faut un plan gouvernemental complet sur l'exploitation sexuelle. Ce qu'on voit, c'est qu'on est encore dans l'intervention et la répression, et pas la prévention », déplore Lilia Goldfarb, du Y des femmes de Montréal.

Le Devoir

AIDE SOCIALE

Forcer la participation sans réduire le chèque

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

La présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Julie Miville-Dechéne, qualifie d'« impensable » l'idée de couper de moitié les prestations d'aide sociale des jeunes refusant de participer à une séance d'information dans un organisme spécialisé en employabilité.

« Le chèque étant ce qu'il est, 616\$, le couper de moitié, comme l'avait mentionné le ministre précédent, Sam Hamad, semble impensable. On est déjà à la moitié du seuil de la pauvreté avec le chèque actuel », a-t-elle déclaré à l'occasion de son passage à l'Assemblée nationale mercredi soir.

Le CSF est toutefois pour l'instauration d'« une forme d'engagement automatique dans un programme d'accompagnement vers l'intégration en emploi » des adultes âgés de 18 à 25 ans sans contraintes à l'emploi. Il s'agirait d'un « parcours obligatoire » tracé pour eux, précise l'organisme de promotion et de défense des droits et des intérêts des Québécoises.

Continuum scolaire

M^{me} Miville-Dechéne a invité mercredi les membres de la commission de l'économie et du travail à y voir « une continuation de l'obligation scolaire » pour les jeunes demandeurs d'aide sociale qui, selon elle, ont « d'abord et avant tout besoin de compétences pour pouvoir intégrer le milieu du travail ». « On a l'impression qu'on va pouvoir limiter le décrochage, l'abandon dans la formation qu'on constate jusqu'à maintenant. Mais ça demande clairement une mobilisation du milieu », a-t-elle averti.

La présidente du CSF s'est abstenue de proposer une solution de rechange à la coupe de 308\$ de la prestation prévue dans le projet de 70 pour les

nouveaux demandeurs d'aide sociale ne participant pas au programme Objectif emploi, ou à tout le moins à une séance d'information organisée dans un organisme spécialisé en employabilité. « Il y a comme une relation obligation/sanction. Les choses peuvent être faites un peu différemment », a soutenu M^{me} Miville-Dechéne.

Diversification professionnelle

La porte-parole du CSF a également pressé le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, de mener une analyse différenciée selon le sexe du projet de loi 70, afin de cerner les effets de la réforme sur l'autonomie économique des femmes. Elle croise les doigts afin que les initiatives gouvernementales de soutien à l'intégration en emploi comprennent un « volet de diversification professionnelle chez les jeunes femmes afin de ne pas entretenir une division du travail entre les sexes, qui les condamne souvent à la pauvreté, malgré leur présence en emploi ».

Pour sa part, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a mis en garde M. Blais contre l'adoption d'un projet de loi assorti de « pénalités qui viendraient réduire une aide financière déjà trop faible pour assurer la couverture des besoins de base des personnes » par l'Assemblée nationale: celui-ci contreviendrait à la fois à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à la Charte des droits et libertés de la personne ainsi qu'au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Enfin, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a invité M. Blais à « aller de l'avant » avec le programme Objectif emploi.

Le Devoir



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ACTUALITÉS

Québec: le nouveau code d'éthique des élus dans l'impasse

Les membres de la Commission des institutions ont tenu, mercredi, une séance de travail afin de mener des consultations sur des modifications au code d'éthique et de déontologie des parlementaires, à la suite des recommandations du commissaire Jacques Saint-Laurent. Le Parti québécois a proposé que comparaissent les 15 personnes et organismes entendus en 2009 lors des consultations sur le projet de loi 48 instaurant le code d'éthique, ce que tous les députés présents ont accepté. Or, les libéraux et les caquistes ont présenté une liste de six autres personnes, dont cinq furent rejetées par les élus péquistes qui craignent le procès politique de leur chef, Bernard Drainville a affirmé que la règle de l'unanimité devait s'appliquer pour toute modification au code d'éthique, d'où l'impasse.

Le Devoir

Trudeau défendra seul sa mission contre le groupe EI

Ottawa — Le gouvernement Trudeau portera seul le prochain pan de la mission canadienne contre le groupe armé Etat islamique (EI). Conservateurs et néodémocrates ont, sans surprise, confirmé qu'ils voteront contre la proposition libérale. Critiqué par les deux partis, le premier ministre a rétorqué qu'il était temps pour le Canada de «se concentrer sur les prochaines étapes de la lutte contre le groupe EI, ce qui veut dire encourager les gens locaux sur le terrain à avoir la capacité [...] d'affaiblir et de vaincre EI». La chef conservatrice, Rona Ambrose, l'a accusé de retirer le Canada de la lutte internationale en rapatriant les six CF-18 d'Irak et de Syrie (qui ont cessé leurs bombardements lundi), pour tripler le nombre de soldats entraînant les forces locales. Une décision «indigne», d'autant plus que de fournir de l'aide humanitaire et diplomatique n'empêche pas de bombarder également EI, a-t-elle martelé. Thomas Mulcair a reproché à Justin Trudeau de «prolonger pour une durée inconnue une mission de combat, au front». Le débat se poursuivra jusqu'à la semaine prochaine. Le Bloc québécois pourra alors «sûrement» s'exprimer, a-t-on indiqué au parti.

Le Devoir



Le FBI veut avoir accès au contenu de l'iPhone d'un des meurtriers de San Bernardino. Ci-dessus, des agents aménagent la scène du crime, le 7 décembre dernier.

VIE PRIVÉE

Apple reçoit des appuis dans son bras de fer contre le FBI

FABIEN DEGLISE

Ce serait une question de principes et de sécurité. La multinationale américaine Apple a décidé de tenir tête au FBI et refuse de lui donner les clés de cryptage nécessaires afin d'accéder au contenu de l'iPhone d'un des meurtriers de la tuerie de San Bernardino, en Californie, en décembre dernier. Mercredi, le géant a reçu l'appui de l'importante Electronic Frontier Foundation.

Pour Tim Cook, grand patron d'Apple, permettre une telle intrusion créerait un précédent qui mettrait en péril la sécurité et la protection de la vie privée de tous les propriétaires de l'iPhone 6. Il réclame d'ailleurs au passage un débat public sur le chiffrement des données personnelles qui selon lui, pour être efficace, doit se faire sans compromission.

«Nous témoignons un grand respect aux professionnels du FBI et nous croyons que leurs intentions sont bonnes», explique Cook dans une lettre ouverte dévoilée mardi dans la foulée de l'ordre du tribunal reçu à ses bureaux. Or, ce que le gouvernement américain nous demande aujourd'hui de créer, et qui n'existe pas, nous le jugeons trop dangereux à faire: il nous demande de construire une porte dérobée pour lui permettre d'entrer dans nos iPhones.»

Une porte qui, une fois ouverte, pourra être utilisée sur tous les appareils, par le gouvernement américain sur son territoire comme ailleurs sur la planète, mais également par des techniciens ou pirates moins bien intentionnés, dit-il.

«Ce que le gouvernement réclame, ce n'est pas de l'aide, c'est l'écriture d'un tout nouveau code informatique qui va faire disparaître les composants de sécurité des iPhones 6 qui protègent les données de tous les usagers de ces téléphones à travers le monde», estime l'Electronic Frontier Foundation, chien de garde de la vie privée aux États-Unis, qui appuie la multinationale dans sa résistance.

L'autre Big Brother

L'inflexibilité d'Apple est louable, estime le sociologue de l'UQAM André Mondoux, spécialiste de l'impact social des technologies, mais elle s'inscrit davantage dans une logique de relations publiques que dans une volonté de protéger la vie privée des citoyens. «Avec Google, Apple est ce qui se rapproche le plus de Big Brother [figure de la surveillance étatisée], dit-il. Un débat public sur l'accès aux données d'un iPhone devrait aussi porter sur le flux de données induit par le vivre-ensemble qu'Apple capte ou peut capter et sur le réel degré de transparence qui entoure cette collecte d'information.»

Dans l'enquête sur le massacre de San Bernardino, qui a coûté la vie à 14 personnes, les autorités se butent actuellement au iPhone 6 d'un des meurtriers. L'appareil, équipé du système d'exploitation iOS 9, est protégé en effet par un système de chiffrement dit «de bout en bout» développé par Apple dans la foulée des révélations d'Edward Snowden sur les intrusions de la NSA dans la vie privée des citoyens ordinaires, révélations qui ont passablement ébranlé la confiance des internautes quant aux géants de la communication.

La clef d'encodage n'est détenue que par le propriétaire de l'appareil. Apple n'en possède pas de copie. Pis, après dix tentatives infructueuses d'accès au contenu de l'appareil, l'ensemble de ce contenu est automatiquement effacé.

Selon le FBI, Apple a l'obligation de collaborer à son enquête en fournissant les moyens techniques d'entrer à l'intérieur de ce iPhone verrouillé. Apple s'oppose toutefois à cette demande jugeant qu'elle a des implications qui vont au-delà du cas criminel cité.

Depuis son apparition, le nouveau système de chiffrement d'Apple est régulièrement remis en question par les autorités américaines qui y voient une menace pour la sécurité nationale.

Le Devoir

AGRESSIONS SEXUELLES

Les victimes des Clercs de Saint-Viateur se partageront 30 millions

STÉPHANIE MARIN

Des enfants sourds qui ont été victimes d'agressions sexuelles, alors qu'ils étudiaient dans une école spécialisée tenue par les Clercs de Saint-Viateur à Montréal de 1940 à 1982, ont obtenu 30 millions de dollars en compensation dans le cadre d'une entente, sans avoir à se rendre en procès.

Ces anciens élèves — tous des garçons — ont obtenu 10 millions de dollars de plus la semaine dernière après une entente conclue avec l'Institut Raymond-Dewar (autrefois appelé l'Institut des sourds de Montréal). Ils avaient auparavant obtenu 20 millions de dollars des Clercs de Saint-Viateur, des religieux qui dirigeaient l'institution et y enseignaient.

Un montant de dommages record, selon le cabinet d'avocats Kugler Kandestin, qui représente le Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain ayant intenté l'action collective. «Ce règlement de 30 millions de dollars représente de loin l'indemnisation la plus élevée jamais payée au Québec pour des agressions sexuelles commises sur des mineurs. Le règlement est excellent, et il permettra aux victimes d'être indemnisées dans le cadre d'un processus de réclamation simplifié et confidentiel», a déclaré M^e Robert Kugler dans un communiqué.

«Nous espérons que ce règlement puisse non seulement aider les victimes de notre groupe, mais également donner confiance aux autres victimes dans notre système de justice», a ajouté M^e Pierre Boivin, qui agit depuis de nombreuses années pour le compte de victimes d'agressions sexuelles.

La juge Eva Petras, de la Cour supérieure du Québec, a approuvé ce règlement mardi, raporte le cabinet.

Réclamations confidentielles

Intentée en 2010, la demande d'action collective visait les Clercs de Saint-Viateur et l'Institut Raymond-Dewar. Les victimes réclamaient des dommages individualisés, mais aussi 100 000\$ chacune pour dommages punitifs.

Un juge va plus tard déterminer le montant auquel aura droit chacune des victimes. Et pour les protéger, le règlement prévoit que les défendeurs — les Clercs et l'Institut Raymond-Dewar — n'auront aucun droit de connaître les noms des victimes et aucun droit de contester leurs réclamations. Dans certains cas, les agressions ont duré des années, et des victimes disent avoir été battues pour avoir tenté de dénoncer leurs agresseurs.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Ministère de la Culture et des Communications

AVIS DE DÉSIGNATION

LE FLÉCHÉ

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{me} HÉLÈNE DAVID, donne avis:

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne le fléché à titre d'élément du patrimoine immatériel:

Le fléché est une technique de tissage aux doigts qui relève du domaine de l'artisanat traditionnel et des métiers d'art. Ce savoir-faire textile est une forme complexe de tissage qui permet la formation de motifs à flèches (aussi dits flammes et éclairs) sans laisser paraître la trame, tel un tissage à effet de chaîne. Le fléché se transmet par observation et imitation, d'une personne à une autre, depuis plus de deux siècles. Généralement exécuté dans le but de produire une longue ceinture à franges, le fléché permet aussi la confection d'autres objets utilitaires, ornementaux ou artistiques;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants:

Le fléché est un savoir-faire singulier dont les plus anciennes références écrites remontent à la fin du XVIII^e siècle. Cette technique de tissage aux doigts n'a jamais cessé d'être pratiquée, malgré des périodes successives de désintérêt et de revitalisation. Le fléché témoigne de la transmission de génération en génération d'un ensemble de connaissances qui permettent l'exécution d'une technique de tissage complexe et unique. Ceux et celles qui s'y adonnent perpétuent une tradition séculaire qui se recrée en permanence, ce qui leur procure un sentiment de fierté. Flécher est aujourd'hui une pratique expressive, un art textile qui s'enseigne de maître à apprenti. Le fléché est encore principalement mis en œuvre pour produire une ceinture, cet accessoire utilitaire devenu parure vestimentaire et symbole identitaire. Le savoir-faire textile ainsi que la production fléchée qui en résulte forment une représentation distinctive de la culture québécoise, un élément du patrimoine immatériel du Québec;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 28 janvier 2016

La ministre,
HÉLÈNE DAVID

Québec

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Langevin Syndic de faillite inc.

Loi sur la faillite et l'insolvabilité
Avis de la première assemblée des créanciers

Dans l'affaire de la faillite de:
CHANTALE DESJARDINS AVOCATE INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de Chantale Desjardins Avocate inc. ayant déjà fait affaires au 1610-1080, Côte du Beaver Hall, Montréal, Québec H2Z 1S8 est survenue le 15 février 2016 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4 mars 2016, à 11 h, au bureau du syndic, 2500, boul. Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe, Québec.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 16 février 2016.

Langevin Syndic de faillite inc.

Syndic de l'actif de Chantale Desjardins Avocate inc.,
Louis Langevin, CPA, CA, CIRP Responsable de l'actif

2500, boulevard Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe,
(Québec) J2S 7R8 T 450 250-0500 F 450 250-0501

Langevin Syndic de faillite inc.

Loi sur la faillite et l'insolvabilité
Avis de la première assemblée des créanciers

Dans l'affaire de la faillite de:
POSTPRODUCTIONS JOE YARED INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de Postproductions Joe Yared inc. ayant déjà fait affaires au 300-400, rue de Rigaud, Montréal, Québec H2L 4S9 est survenue le 10 février 2016 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 février 2016, à 10 h 30, au bureau du syndic, 5600, rue Hochelaga, bureau 200, Montréal, Québec.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 12 février 2016.

Langevin Syndic de faillite inc.

Syndic de l'actif de Postproductions Joe Yared inc.,
Louis Langevin, CPA, CA, CIRP Responsable de l'actif

2500, boulevard Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe,
(Québec) J2S 7R8 T 450 250-0500 F 450 250-0501

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
- Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-14470

Installation temporaire, entretien et exploitation pour le volet récréatif, d'un anneau de glace réfrigéré de 400 mètres, au parc Angrignon

L'ouverture des soumissions prévue pour le 17 février 2016 est reportée au 24 février 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 18 février 2016

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS
Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 novembre 2015, a adopté le règlement suivant :

RCG 15-079 Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 février 2016. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville :

www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 18 février 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Avis public

Montréal

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

3^e avis

À sa séance du 27 janvier 2016, le comité exécutif a approuvé la description des immeubles suivants afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- les lots 5 599 264, 5 599 265, 5 599 266, 5 599 267, 5 599 268, 5 599 271, 5 299 817, 5 599 818, 5 633 768, 5 633 769, 5 633 770, 5 633 771 et 5 633 772 du cadastre du Québec, faisant partie de l'emprise du boulevard Décarie et de la rue Sherbrooke Ouest, situés entre la rue Saint-Jacques et le chemin de la Côte-Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE16 0156)

Les propriétaires de l'immeuble exproprié en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le troisième de trois que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 18 février 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
2626-1057 QUÉBEC INC.,
dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 121, rue Duluth Est, dans la ville de Montréal et la province de Québec, H2W 1H2.

Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé une cession le 4^e jour de février 2016, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25^e jour de février 2016 à 14h00, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2^e étage, Montréal (Québec).

Nagi Haddad, M.Sc., CIRP
Responsable de l'actif

Boudreau Haddad Inc.

249, rue Saint-Jacques,
2^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 1M6
Tél. : (514) 849-2100
Fax : (514) 849-9292

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:

Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:

Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344

Fax: 514-985-3340

Sur Internet :

www.ledavoir.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledavoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

Courriel :

avisdev@ledavoir.com

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les comités mécontents reprochent notamment à la Fédération sa position tranchée contre les journées de grève des enseignants. Ci-dessus, la marche du 30 septembre 2015, où 34 000 enseignants avaient voté un débrayage.

Des comités de parents menacent de faire cavalier seul

La Fédération s'attire les foudres de ses membres pour ses positions en harmonie avec celles du gouvernement libéral

PHILIPPE ORFALI

Rien ne va plus à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Courroucés par l'appui de leur regroupement à l'abolition des élections scolaires, certains comités — et pas les moindres — menacent carrément de claquer la porte, a appris *Le Devoir*.

Se désaffilier de l'organisme qui représente l'ensemble des comités de parents des commissions scolaires du Québec? « C'est à l'ordre du jour de chacune de nos rencontres depuis le début de l'année », lance sans ambages la présidente du Comité de parent de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mélanie Taillefer, qui représente à elle seule 10% des élèves de la province. « La Fédération aujourd'hui sert ses propres intérêts, elle ne sert ni les parents, ni les comités, ni les enfants. »

Depuis de nombreux mois, des prises de position de la FCPQ et de sa présidente, Corinne Payne, font sourcilier dans les rangs, notamment du côté de la CSDM, mais aussi dans Charlevoix, à Rouyn-Noranda et dans la région de la Capitale-Nationale. On reproche à la Fédération d'adopter des points de vue trop proches de ceux du gouvernement Couillard, son principal bailleur de

fonds, et, surtout, de ne pas attendre de consulter les membres avant de se prononcer.

En septembre, à la surprise générale, la FCPQ avait dénoncé la tenue de journées de grève par les enseignants, tout en encourageant les parties patronales et syndicales à s'entendre rapidement. Mal à l'aise, M^{me} Taillefer et d'autres avaient alors dû nuancer les propos de M^{me} Payne, assurant reconnaître la légalité des moyens de pression des enseignants.

Le projet de loi de la discorde

Puis vint le projet de loi 86 sur la réforme de la gouvernance. La goutte qui fit déborder le vase, aux yeux du comité de parents de la CSDM. « Ça ne faisait pas une heure que le projet de loi était déposé que déjà, M^{me} Payne annonçait que c'est une bonne nouvelle. Est-ce qu'on aurait pu, au moins, attendre qu'on étudie ensemble cette mesure? » déplore M^{me} Taillefer.

« La Fédération défend un projet auquel on ne croit pas. Et elle ne nous écoute pas. Elle ne veut pas de démocratie scolaire, alors qu'on pense que la meilleure façon d'assurer une école de qualité, c'est d'avoir des commissaires qui sont redevables à l'ensemble de la population », ajoute Sylvain Tremblay, du Comité de parents de la Commission

scolaire de Charlevoix. Idem à Rouyn-Noranda.

Ces positions ont de quoi étonner puisque les libéraux répètent que le projet de loi 86 donnera davantage de pouvoir aux parents en leur offrant un rôle accru dans les nouveaux conseils scolaires, qui doivent remplacer les commissaires élus. Ceux-ci seront composés de parents, de directeurs d'école et de professionnels de l'éducation, notamment.

Pourquoi s'y opposer, donc? Parce que l'école n'appartient pas qu'aux parents, aux directions d'école et aux enseignants, fait valoir Mélanie Robinson, commissaire-parent à la CSDM. Les élus scolaires sont là pour « humaniser les décisions administratives. Comme société, on ne peut laisser des groupes d'intérêts guider les décisions. »

Le comité de parents est composé d'un représentant élu par les parents de chaque école primaire et secondaire d'une commission scolaire. La totalité des comités est actuellement membre de la Fédération, chaque commission scolaire obtenant un vote, peu importe sa taille, une autre source de frustration pour la CSDM.

En entrevue, M^{me} Payne soutient avoir consulté ses membres avant de prendre position officiellement par rapport à la réforme de la gouvernance sco-

laire. Elle se range derrière l'opinion de la majorité, selon elle. Le fait que Québec soit son premier bailleur de fonds n'influence en rien les prises de position de la Fédération, ajoute-t-elle.

« La Fédération, c'est une démocratie. On représente l'avis de la majorité. C'est normal que tout le monde ne soit pas d'accord. [...] S'ils veulent partir, il y a un processus. »

Le Devoir

GOUVERNANCE SCOLAIRE

Le ministre Moreau enclin à modifier le projet de loi

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le ministre de l'Éducation, Pierre Moreau, a évoqué mercredi la possibilité d'amender le projet de loi 86 afin de lever l'interdiction faite aux parents de siéger à différentes instances d'une commission scolaire. « Ça peut être changé », a-t-il souligné au lendemain du coup d'envoi des consultations publiques sur le projet de réorganisation de la gouvernance des commissions scolaires.

Le Comité de parents de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) avait, mardi après-midi, déploré la volonté du gouvernement libéral d'interdire à un membre d'un conseil scolaire de faire partie d'un conseil d'établissement, d'un comité de parents ou encore d'un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA). Cette « interdiction » forcerait les parents siégeant à un conseil scolaire à « [se] couper de leur réseau de soutien et d'information », ont soutenu les représentantes du comité de parents de la CSDM, Julie Wagner et Mélanie Robinson, en commission parlementaire.

« Si c'est le seul problème que nous avons, c'est très facile à arranger », a lancé M. Moreau lors d'un imprévu de presse en marge du caucus des élus libéraux mercredi avant-midi.

En revanche, le ministre ne

s'est pas montré aussi prompt à acquiescer à la demande de la présidente de la CSDM, Catherine Harel Bourdon, et des représentantes du comité de parents de préserver la « démocratie représentative, participative et de proximité » en maintenant les élections scolaires — quitte à les faire coïncider avec les élections municipales afin de tirer vers le haut le taux de participation.

Confusion

« Il y a un gros problème, qui n'est pas lié à l'ouverture du ministre, d'aucune façon », a mentionné M. Moreau, avant de pointer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui sont « en totale opposition » à cette possibilité.

Le milieu craint notamment de semer la « confusion » dans l'esprit des électeurs québécois en tenant simultanément des élections municipales et scolaires. « Ce n'est pas mon opinion à moi », a précisé M. Moreau aux journalistes. « Éventuellement, il faudra décider si on veut l'imposer ou pas. Je pense qu'on n'est pas rendu là », a-t-il ajouté.

La Commission de la culture et de l'éducation reprendra l'étude du projet de loi 86 mardi prochain avec l'audition, notamment, de la Coalition pour l'avenir du réseau scolaire anglophone.

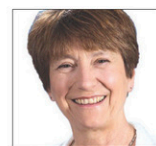
Le Devoir



LE DEVOIR DE DÉBATTRE

QS, PQ : la gauche est-elle condamnée à l'opposition ?

Animé par l'éditorialiste du *Devoir*
Antoine Robitaille



Françoise David
Porte-parole de Québec solidaire, députée de Gouin



Michel David
Chroniqueur pour *Le Devoir*



Marie Grégoire
Vice-présidente et associée principale, TACT Intelligence-conseil



Jean-François Lisée
Député de Rosemont pour le Parti Québécois

Le mercredi 24 février 2016, 19 h

Chapelle du Musée de l'Amérique francophone • 2, côte de la Fabrique, Québec
Réservez au 418 643-2158 • Prix : 12 \$ (abonnés des Musées de la civilisation et étudiants 10 \$)



LE DEVOIR

L'inis



DISCOURS HAINEUX

Les libéraux soupèsent leurs options devant l'« obstruction » de Maltais

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, réfléchit aux moyens de briser l'« obstruction systématique du Parti québécois » à la Commission des institutions, qui passe au crible le projet de loi visant à bannir les discours haineux ou incitant à la violence.

« Il y a plusieurs scénarios possibles », a expliqué M. Fournier dans un échange avec *Le Devoir* mercredi. Le gouvernement libéral peut notamment forcer une étude à vitesse grand V du projet de loi 59 grâce à une motion de suspension des règles de procédure, c'est-à-dire un bâillon. « Il y a différentes options. On n'a pas arrêté encore de décision finale », a indiqué M. Fournier avant de filer à une séance du Conseil des ministres.

La péquiste Agnès Maltais s'est lancée dans une opération d'« obstruction intelligente » lors du coup d'envoi de l'étude détaillée du projet de loi 59 en novembre dernier. A ce jour, la députée a proposé à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, pas moins de 18 amendements à l'article un, plongeant les élus de la Commission des institutions dans de longs débats.

Après plus de 35 heures de travail parlementaire, ceux-ci poursuivaient mardi l'étude de l'article 1... sur 43.

Antidémocratique

M. Fournier n'a pas manqué de dénoncer l'attitude « antidémocratique » de M^{me} Maltais. « Le Parlement devrait servir à présenter des propositions et à voter, mais elle empêche que le vote arrive parce qu'elle ne fait que prolonger le débat à ne plus savoir qu'en faire. Elle empêche que le Parlement exprime par ses députés un vote. On est élus pour ça! » a lancé le ministre libéral.

De son côté, M^{me} Maltais n'ose pas imaginer que le gouvernement puisse imposer le bâillon pour faire adopter un projet de loi restreignant la liberté d'expression.

Le projet de loi 59 vise à prévenir et lutter contre les discours haineux et les discours incitant à la violence tenus ou diffusés publiquement, mais également les « enseignements » du même registre, visant un groupe de personnes identifié à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne — femmes, homosexuels, minorités visibles, groupes religieux, etc.

Le Devoir

Nuit blanche : neuf bars pourront fermer à 6 h

Pour la première fois au Québec, neuf bars du Quartier latin à Montréal pourront rester ouverts jusqu'à 6 h du matin lors de la Nuit blanche du festival Montréal en lumière qui se tiendra dans la métropole le 27 février prochain. Les neuf établis-

sements ont obtenu une dérogation auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Il s'agit des bars Pub Quartier latin, le Bistro à Jojo, Saint-Bock Brasserie artisanale, Saint-Houblon, En cachette, Cinko, Café Hookah Lounge, Patrick's Pub Irlandais et L'Île noire. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle directement liée à l'événement, l'horaire normal reprendra dès le lendemain.

Le Devoir

ÉDITORIAL

BOMBARDIER

À Ottawa d'agir

Les temps sont durs pour Bombardier. Après deux années de retard et des dépassements de coûts de 2 milliards de dollars pour développer le programme CSeries, voilà qu'on annonce 7000 mises à pied à travers le monde. Mais tout ne va pas mal, heureusement, puisque la commercialisation du nouvel aéronef commence enfin.

Malmenée en Bourse depuis plusieurs mois, l'action de Bombardier a pris du mieux mercredi avec l'annonce de l'achat de 45 appareils CSeries par Air Canada. Il était temps puisqu'aucune autre promesse du genre n'avait été enregistrée depuis un an et demi.

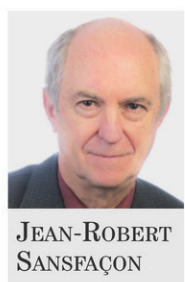
Cela dit, la bonne nouvelle était accompagnée d'une bien mauvaise celle-là, soit la mise à pied de 2400 employés au Québec, la plus grande partie dans les divisions du transport ferroviaire, de l'aviation d'affaires et de la conception des produits.

Nous sommes ici dans un secteur hautement cyclique de l'industrie manufacturière. Ce n'est pas parce qu'on procède à une réduction de 3200 employés dans le transport ferroviaire que ce dernier est au bord de la faillite. Au contraire, cette division est la plus rentable et c'est pour être en mesure de traverser les périodes creuses qu'on agit de la sorte.

Quant au CSeries, il faudra plutôt embaucher de la main-d'œuvre pour lancer la phase de production.

En plus d'acquiescer 45 CS300 et de prendre une option d'achat pour 30 autres, Air Canada a annoncé s'être entendue avec le gouvernement du Québec pour que celui-ci abandonne les procédures judiciaires pour le retour du centre d'entretien d'avions disparu en 2012. À cette époque, Air Canada avait délocalisé les travaux d'entretien de sa flotte vers un sous-traitant américain en contravention de la loi fédérale de privatisation de la compagnie. Par l'entente intervenue cette semaine, Air Canada s'engage à installer son futur centre d'entretien de CSeries au Québec.

On ne connaît pas le nombre d'emplois ainsi créés, certainement moins que les 1700 perdus en 2012, mais comme Québec a déjà remporté les deux premières manches devant les tribunaux, on peut croire qu'Air Canada a voulu régler le dossier en installant son futur centre d'entretien ici, mais surtout en faisant le choix de l'avion lui-même dans lequel l'État vient d'investir 2,5 milliards.



JEAN-ROBERT SANSSAÇON



Le CSeries est l'un des plus ambitieux projets de haute technologie de l'histoire industrielle canadienne. Affirmer comme certains, surtout au Canada anglais, qu'il faut abandonner l'aventure malgré les 5 milliards investis, c'est faire preuve d'aplombisme, voire d'un grand mépris à l'endroit des industriels québécois.

Quant à prétendre comme le conservateur Maxime Bernier qu'Ottawa ne doit pas venir en aide à Bombardier mais plutôt baisser les impôts, quelle bêtise! Les Américains autant que les Européens subventionnent leur industrie aérospatiale à coups de dizaines de milliards, directement, par l'intermédiaire des programmes militaires ou en forçant les compagnies d'aviation nationales à acheter le produit.

Le gouvernement Trudeau a raison de chercher la meilleure façon de soutenir Bombardier, mais le temps presse. Quoi qu'on en dise, l'avenir de la compagnie et celui de toute l'industrie aérospatiale canadienne et québécoise sont intimement liés au succès de Bombardier et du CSeries. Québec a largement contribué, c'est au tour d'Ottawa de soutenir ce joyau de l'industrie manufacturière canadienne dans sa guerre contre les géants mondiaux de l'aéronautique.

Jutra, un nom toxique

Aucun parc, bout de rue, ruelle, ni gala ne devrait être associé au talentueux mais ténébreux cinéaste Claude Jutra.

Les allégations de pédophilie qui pèsent contre le créateur décédé en 1986 sont trop graves pour être ignorées. En quelques jours, *La Presse* a fait preuve de la rigueur et du courage qui ont manqué à l'auteur Yves Lever et à son éditeur, Boréal, en donnant la parole à une victime présumée du réalisateur. De l'âge de 6 à 16 ans, le garçon aurait été agressé par le « père de mon oncle Antoine ». Le récit d'horreur est corroboré notamment par une des sœurs et une amie de la jeune victime. Voilà le fardeau de preuve qui manquait dans la biographie de M. Lever pour enfin passer à l'action.

La ministre de la Culture et des Communications, Héléne David, en avait d'abord appelé à la prudence et à la vérification des faits lors de la publication de l'ouvrage. Elle exhorte maintenant la Commission de toponymie du Québec à faire des démarches, notamment auprès des municipalités, pour effacer le nom de Claude Jutra de la mémoire collective. Quelques villes, comme Lévis, Québec et Montréal, ont déjà fait part de leur intention de retirer le nom de Jutra de leurs rues et parcs. La Cinémathèque québécoise a décidé de changer le nom de la salle Claude-Jutra.

Le conseil d'administration de Québec Cinéma a aussi entendu l'appel du pied de la ministre David en acceptant de retirer le nom de Jutra de son gala annuel. M^{me} David a fait preuve d'une conduite sage et exemplaire à tous les instants de cette affaire.

Il ne s'agit nullement d'adopter une posture moraliste ou révisionniste, comme le prétendent des pleureurs exaltés dans nos propres pages Idées, mais de faire preuve d'une certaine cohérence. Une société ne peut prétendre qu'elle encourage la dénonciation des agressions sexuelles d'un côté, en acceptant de l'autre que l'un des plus imposants prix en culture porte la marque d'un pédophile allégué.

L'incohérence dans laquelle voudraient nous enfermer certains esthètes du milieu culturel, si prompts à amalgamer la condamnation de l'homme à la réputation de son œuvre, ne fait que renforcer le sentiment d'impunité que connaissent trop bien les voleurs d'enfance et leurs victimes fragilisées à jamais.

C'est bien mal connaître le système judiciaire que d'évoquer le droit à la présomption d'innocence de Claude Jutra. Il ne reviendra pas d'entre les morts subir un procès juste et équitable. Ne reste plus que le poids des symboles. Le nom de Claude Jutra est toxique. Le milieu culturel doit accepter qu'il soit gommé de l'espace public. En revanche, il faut bien reconnaître que son œuvre, magistrale, restera fréquentable.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

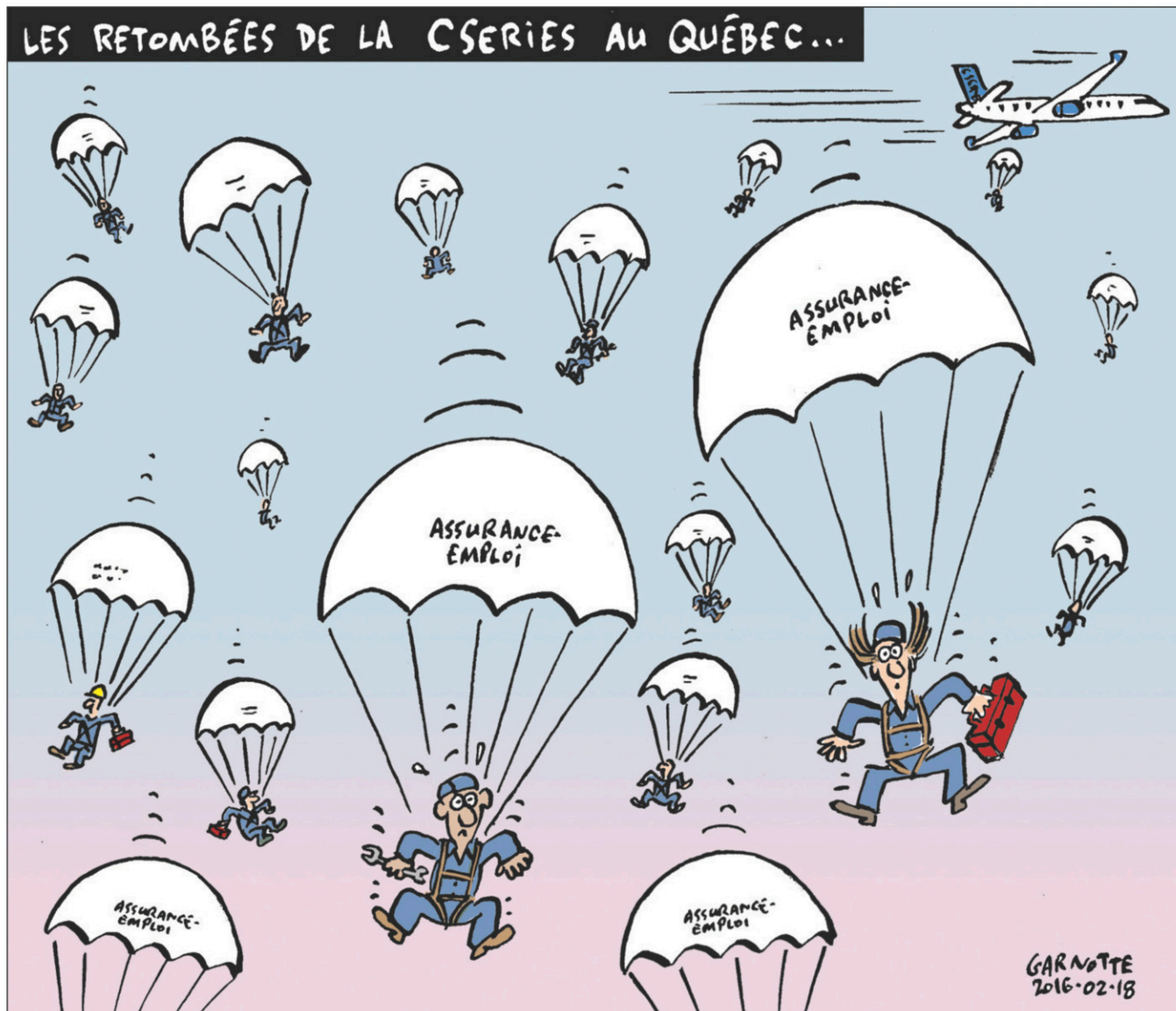
Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Adjointes NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



GARNOTTE
2016-02-18

LETTRES

À la défense de Claude Jutra

La déferlante médiatique s'est emballée à bride abattue sur une malheureuse condamnation énoncée par le dernier biographe de Claude Jutra (1930-1986), qui a cru bon jouer au psychiatre en donnant son verdict alors qu'il n'est pas de son ressort, encore moins de sa compétence, de diagnostiquer son sujet à l'étude.

En effet, nul ne peut s'aventurer sur le terrain de la sexualité de quelqu'un sans connaître le dossier à fond, dans ce cas-ci médical, au risque de perdre toute crédibilité. En fait, il ne relève pas du travail de l'historien du cinéma d'entrer dans les replis de la vie privée de quelqu'un, à moins que certains traits ou pratiques viennent éclairer son œuvre ou ses activités, qui doivent nécessairement se mesurer à l'aune de l'objectivité. Il est malheureux de voir la presse se laisser déchaîner par une affirmation allusive qui ne repose sur aucune preuve.

D'emblée, on doit reconnaître que le procédé est douteux et que, dans ce contexte, il ne faudrait pas céder aux abois de la rumeur alors qu'il est question d'une accusation grave — le terme « pédophile » n'est pas innocent — et qu'à ce jour, personne n'a témoigné de ce fait malgré les efforts répétés du biographe et auteur, en quelque sorte, de ce lynchage public.

Une réputation, c'est comme du linge blanc, c'est facile à salir pour qui va jouer dans la boue. Quand il s'agit de détruire la réputation d'un homme qui n'est plus là pour se défendre, c'est totalement insupportable, surtout lorsqu'il est question d'une figure tutélaire du cinéma d'ici. Ne cédon pas à la tentation de joindre les mauvaises harangues de la foule à

condamner quelqu'un sans l'ombre d'un procès. Nous sommes toujours dans une société civile fondée sur le droit qui édicte la part des responsabilités de chacun.

Philippe Dubé, acteur dans le film Wow (1969) de Claude Jutra
Le 15 février 2016

L'utilité d'une biographie

Un biographe ne peut évoquer à mot couvert le terme pédophile en prétendant, sans fournir de preuves, qu'il l'emploie à bon escient. Il n'est pas sans savoir que ce mot à forte connotation frappe de plein fouet l'imaginaire. Plus le personnage est illustre, plus il aura l'effet d'une bombe. En quoi, est-il essentiel de placer au banc des accusés Claude Jutra trente ans après son suicide? Qu'entend-on au juste par « aimer les jeunes garçons » et en quoi cette part de sa vie privée a-t-elle imprégné hors de tout doute sa vie artistique, son œuvre cinématographique? N'est-ce pas, dans toute biographie, ce qu'il vaut la peine d'élucider de manière bien étayée? En ce qui a trait à Jutra, le mal est fait, mais on ne saurait encore dire lequel. Chose certaine, qu'on modifie ou non la dénomination d'un gala et d'un trophée, cela ne changera rien à ce qui mérite d'être célébré dans le monde du cinéma et à ce que nous devons à Claude Jutra quoi qu'il advienne.

Carol Patch-Neveu
Montréal, le 17 février 2016

La prétention de Pétrolia

La remise en cause par le premier ministre Couillard de l'exploitation pétrolière sur Anticosti concerne des aspects à la fois contractuels, administratifs, juridiques et politiques, ainsi que la complexité de leurs interconnexions. Lors de

son point de presse du lundi 15 février, le p.-d.g. de Pétrolia, M. Alexandre Gagnon, fut à plusieurs reprises interrogé par les journalistes sur l'intention que pourrait avoir la pétrolière de poursuivre devant les tribunaux le gouvernement en cas de rupture de contrat.

M. Gagnon a refusé de faire état des intentions de la pétrolière. Il a néanmoins fait entrevoir la possibilité de poursuites en soutenant que les certificats d'autorisation permettant de procéder aux forages déjà prévus au contrat devaient être délivrés par des fonctionnaires selon les procédures administratives habituelles, prétendant que cela exclut toute ingérence politique, dont celle du premier ministre ayant affirmé que les fonctionnaires feraient ce que le gouvernement leur dirait de faire. C'est également sur la base de cette prétention que les porte-parole du PQ et de la CAQ ont condamné l'intervention de M. Couillard.

Or, c'est là passer sous silence les prérogatives du pouvoir politique en le subordonnant aux fonctions administratives des fonctionnaires. Il appartient au gouvernement d'établir la politique énergétique dans l'intérêt du bien commun. Il se peut que le gouvernement soit avec le temps justifié de rectifier le tir grâce par exemple à de meilleures connaissances techniques sur les effets des forages hydrauliques ou à une plus grande sensibilité à l'égard de l'acceptabilité sociale, comme cela s'est déjà produit dans le cas du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. Il serait étonnant que le contrat détenu par Pétrolia interdise au gouvernement de jouer son rôle. Le gouvernement devrait par contre prévoir des dédommagements pour les victimes d'une réorientation de sa politique énergétique.

Gérard Lévesque
Lévis, le 15 février 2016

LIBRE OPINION

Et si Philippe Couillard avait raison ?

STEVEN GUILBEAULT

Directeur principal d'Équiterre

J'étais assis dans la salle où se déroulait la conférence de presse du gouvernement du Québec annonçant un don de 25 millions de dollars pour l'aide aux pays en voie de développement dans le cadre de la conférence de Paris, le 5 décembre dernier.

La conférence de presse allait bon train jusqu'à ce qu'une journaliste de Radio-Canada pose une question sur la cohérence de l'action climatique du Québec en regard du projet d'Anticosti. C'est alors que M. Couillard a lancé cette réponse qui en a surpris plus d'un: « Je n'ai aucun enthousiasme pour les hydrocarbures [...]. J'espère qu'il n'y a plus d'ambiguïté sur cette question-là. » S'agit-il d'un virage aussi soudain que certains voudraient le laisser croire?

Déjà en 2014, Philippe Couillard avait émis plusieurs réserves sur le projet

d'Anticosti, dont la rentabilité était encore à prouver malgré un investissement massif de 115 millions de fonds publics, alors que d'autres criaient haut et fort que des milliards de dollars y étaient enfouis. On sait maintenant que ce qui se trouve dans le sol d'Anticosti est majoritairement du gaz à environ 80%. Le gouvernement est tout à fait dans son droit de mettre fin à cette entreprise d'exploitation non rentable et surtout loin de nos objectifs collectifs de transition énergétique. Si la compagnie pétrolière s'entête à poursuivre juridiquement le gouvernement du Québec et qu'elle remporte la bataille, cela serait tout de même immensément moins cher que d'engloutir 100 millions de dollars!

L'été dernier, le premier ministre avait déclaré qu'il n'y aurait plus beaucoup de place pour le pétrole dans cet avenir peu friand en carbone lors de la signature d'une entente entre le Québec, l'Ontario

et la Californie, où ces états s'engagent à réduire leurs émissions de GES de 80 à 95% d'ici 2050. Certains ont avancé que M. Couillard aurait été « contaminé » par son passage à Paris... À cela, je réponds « pourquoi pas »! Pourquoi ne pas se ranger derrière les arguments de Mark Carney, président de la Banque centrale d'Angleterre, qui nous met en garde contre les risques financiers d'investir dans les combustibles fossiles alors que nous ne pourrions brûler les réserves actuellement connues? Et pourquoi ne pas se joindre à ces 50 pays qui ont annoncé qu'ils seraient 100% renouvelables d'ici 2050?

Et qui sait, peut-être que de dire non à l'exploitation de notre pétrole facilitera la tâche de M. Couillard lorsqu'il sera temps de dire non au passage de l'oléoduc des sables bitumineux Energie Est de TransCanada sur notre territoire? On peut toujours espérer!

IDÉES

L'APRÈS-CHARBONNEAU

Les intérêts économiques sapent la lutte contre la corruption

Condamner Lise Thibault et s'entendre avec des compagnies qui ont fraudé, c'est condamner le petit et épargner le gros

DENIS SAINT-MARTIN

Professeur titulaire,
Département de science politique,
Université de Montréal
Le 23 février, l'auteur participera
à une Table ronde sur
les recommandations
de la commission Charbonneau
à l'UdM.

La dissidence de Renaud Lachance a porté un coup dur à la crédibilité du rapport de la commission Charbonneau. Dans sa lettre d'explication, M. Lachance s'est dit « victime de sa rigueur ». Il a recherché dans les témoignages un lien de causalité entre le financement politique et l'obtention de contrats publics et n'en a pas trouvé. Or, s'il avait été aussi rigoureux qu'il le prétend, l'ancien vérificateur général aurait appliqué un standard de preuve mieux adapté à la nature informelle et secrète de la corruption. Il aurait consulté la recherche et la jurisprudence et constaté que la quête d'intentionnalité et de causalité entre un acte et son résultat n'est qu'une chimère en matière de lutte contre la corruption.

Les réseaux de corruption se déploient toujours loin des regards dans les soubassements de la société et du marché. La définition de la corruption ne fait l'objet d'aucun consensus en sciences sociales. La seule mesure de corruption disponi-

ble est un indicateur de perceptions développé par Transparency International. En ce qui concerne la corruption, les humains ne perçoivent encore que des ombres, comme dans la caverne de Platon.

M. Lachance a appliqué un standard de preuve typique de la *mens rea* en droit criminel. Il est pourtant reconnu qu'un tel standard sied fort mal à la corruption, car celle-ci s'observe rarement de façon directe, mais surtout au travers des « ombres » qu'elle projette. C'est pourquoi si peu d'individus et d'entreprises sont condamnés pour corruption par les tribunaux. La preuve est si complexe à établir que les procureurs hésitent à s'engager dans des poursuites criminelles.

L'exemple américain

Pour pallier ces limites, les États-Unis ont développé une approche de rechange : les « *deferred prosecution agreements* » (DPA) sont des accords passés avec le gouvernement, par lesquels une entreprise qui fait l'objet d'une enquête pour corruption paie une amende et reconnaît les faits, et reçoit en échange l'annulation des poursuites contre elle. Pour les procureurs, les DPA sont un moyen d'éviter de coûteuses poursuites à l'issue souvent incertaine. Pour les entreprises, ces ententes représentent une police d'assurance contre le sort réservé à Arthur Andersen, le cabinet d'audit qui s'est effondré en 2002 après



Renaud Lachance a appliqué un standard de preuve typique de la *mens rea* en droit criminel. Il est pourtant reconnu qu'un tel standard sied fort mal à la corruption.

avoir été trouvé coupable dans l'affaire Enron.

De 2000 à 2013, le ministère américain de la Justice a conclu 257 DPA, pour un total de 37 milliards de dollars payés en amendes par les compagnies corrompues. Le recours à ce type d'ententes est devenu si répandu que 80% des causes de corruption d'entreprise sont maintenant résolues par l'intermédiaire de DPA.

Les DPA sont comme un programme de réhabilitation pour les entreprises corrompues. Celles-ci acceptent de collaborer avec les autorités et

de mettre en place des mesures strictes pour prévenir la corruption et obtenir l'immunité en contrepartie. Dans son rapport, la commission Charbonneau ouvre la porte à ce type d'approche lorsqu'elle recommande des programmes d'immunité et de clémence pour les personnes physiques et morales impliquées dans la corruption.

À Ottawa, SNC-Lavalin et le chef du puissant lobby du Conseil canadien des affaires pressent le gouvernement de donner aux entreprises corrompues le pouvoir de négocier des

ententes hors cour. Ils estiment que la possibilité d'être tenus criminellement responsables et de finir comme Arthur Andersen place les entreprises canadiennes en situation de désavantage par rapport à leurs concurrents aux États-Unis.

Malgré leur popularité, rien dans la recherche ne permet de conclure à l'efficacité des DPA dans la lutte contre la corruption. Certes, les procureurs engrangent les sommes négociées avec les entreprises corrompues, et celles-ci, en retour, évitent les conséquences potentiellement dévastatrices d'une pour-

suite criminelle. Mais leur effet de dissuasion sur la corruption demeure inconnu. Avec seulement 20% des causes qui se retrouvent devant les tribunaux et le reste qui bénéficie d'amnistie, certains croient plutôt que les DPA encouragent la corruption. Les amendes versées par les entreprises fautives ne seraient qu'un coût supplémentaire à amortir pour faire des affaires — une sorte de taxe à la corruption payée au gouvernement.

Aux États-Unis, l'implosion d'Arthur Andersen a transformé la lutte contre la corruption d'entreprises. Les procureurs doivent soupeser les intérêts économiques et s'assurer que les pénalités imposées n'endommagent pas la santé d'un secteur de l'industrie. Au Québec, le même argument est repris par le milieu d'affaires et le ministre Daoust, qui, en 2015, invitait à la prudence dans les enquêtes pour protéger « les grands fleurons » de l'économie.

Le soutien public est essentiel à la lutte contre la corruption. Il faut éviter de punir les petits et épargner les gros. D'un côté, l'ancienne représentante de la reine, qui, à 76 ans, écope de 18 mois de prison pour avoir fraudé le Trésor de quelque 200 000 ou 300 000 \$. Et de l'autre, des multinationales qui ont surfaturé des millions et qui négocient en secret des ententes leur permettant de reprendre plus rapidement leurs affaires avec les gouvernements. Une justice discrétionnaire à deux vitesses ne fait rien pour rétablir la confiance dans les institutions.

LA RÉPLIQUE > FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Écoles privées et publiques, vers la ségrégation ?

Bientôt, une moitié favorisée sera séparée de l'autre, comme dans certains pays du Tiers-Monde...

ALEC LAROSE

Conseiller à la vie professionnelle et pédagogique
de la FSE

Le *Devoir* nous apprenait récemment que la FEPP réclamait sans ironie « sa part » d'un éventuel réinvestissement de l'État. Dans le contexte actuel, cette initiative laisse perplexes. Faut-il rappeler que c'est l'école publique qui tient le système à bout de bras, accueillant sans discrimination tous les enfants, comptant les sous pour optimiser ses services? Une école québécoise dont le niveau de qualité a été maintes fois établi dans les tests internationaux. L'estimation du coût collectif de l'école privée est une polémique récurrente qui montre bien à quel point on peut omettre des chiffres importants, mais également l'analyse d'impacts.

Le Comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires, créé par le gouvernement en 2014, a fait le même exercice. En prenant la peine de comparer le coût d'élèves équivalents, il en est arrivé aux chiffres suivants : 5471 \$ par élève au public (même en incluant des milieux où la faible démographie tire le coût à la hausse, mais où il n'y a pas de privé de toute manière), tandis que la subvention au privé se situe à 4090 \$. La Commission de révision permanente des programmes, souvent citée en référence par les partisans du privé, en arrivait respectivement à 8520 \$ (en incluant le coût majeur d'élèves handicapés et en difficulté) et 4068 \$. On voit à quel point le calcul peut être mal fondé.

Le Comité d'experts a donc conclu que le privé est subventionné à hauteur de 75%. L'entière élimination de ces subventions se ferait à coût nul même si les trois quarts de ces élèves passaient au public, et un gain n'importe où en deçà de cette proportion. Et ce, à partir d'un chiffre qui ne comprend même pas la valeur des avantages fiscaux ni les importantes économies d'échelle que suppose le transfert d'élèves à des écoles existantes. Ni même les coûts engendrés actuellement, comme le souligne le Comité, par la concentration inefficace d'élèves à risque et ses impacts à long terme sur les besoins de services sociaux de toutes sortes. Rappelons qu'en Ontario, ce soutien est quasi inexistant.

Dans une recherche datant de 2007, le chercheur Vermot-Desroches situe ainsi le revenu familial des enfants du privé en 2005 : 32,3% de 110 000 \$ et plus ; 28,4% entre 70 000 \$ et 109 999 \$; 31,2% entre 30 000,00 \$ et 69 999 \$;

LE DÉCLENCHEUR

« Une étude commandée par la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEPEP) conclut qu'une réduction du financement public des écoles privées subventionnées se traduirait par une augmentation des coûts pour l'ensemble du système d'éducation québécois. » — « Le secteur privé veut sa part du réinvestissement promis », *Le Devoir*, 4 février 2016

6,34% de 30 000 \$ et moins. Toujours selon lui, le revenu familial de l'ensemble des familles québécoises, en 2001, se partageait ainsi, à l'inclusion de celles qui inscrivent leur enfant au privé : 27,2% de 75 000 \$ et plus ; 50% entre 30 000,00 \$ et 74 999 \$; 22,8% de 29 999 \$ et moins. Cette comparaison parle d'elle-même. Les membres de ce regroupement devraient donc faire comme toute entreprise désirant couvrir ses dépenses : augmenter leurs revenus autonomes. Il s'agit d'ailleurs du meilleur moyen d'assumer leurs responsabilités sociales, comme ils disent vouloir le faire.

Cela dit, de tels calculs sont secondaires au regard de la gravité des enjeux en présence. Pensons-y : au Québec, 21% des enfants fréquentent désormais le secondaire privé, jusqu'à 42% (MEESR, 2015). En 1970-1971, cette proportion était de 5%, comme la moyenne canadienne actuelle... En ajoutant ceux qui vont dans des projets particuliers, c'est donc dire que la moitié des élèves ont désormais quitté la classe ordinaire dans la majorité des milieux.

Pourtant, la littérature scientifique récente démontre qu'à élève égal, les deux réseaux font aussi bien, leurs écarts étant « systématiquement imputables à deux facteurs : les élèves qui fréquentaient des écoles secondaires privées étaient plus susceptibles d'avoir des caractéristiques socioéconomiques positivement associées au succès scolaire et d'avoir des pairs dont les parents avaient fait des études universitaires » (Statistique Canada, 2015). Elle montre également que la concurrence scolaire n'améliore pas le taux de réussite global tout en accroissant les inégalités sociales (OCDE, Schofield, Ben Ayed, Hirtt, etc.), ce qui a évidemment des conséquences à long terme.

Le Comité d'experts a d'ailleurs retenu, après une vaste recension des écrits, que « favoriser l'hétérogénéité des classes et des établissements appa-



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR
Le principal obstacle à la réussite est le déséquilibre qu'on a instauré dans les classes.

rait donc comme un moyen peu coûteux d'améliorer l'efficacité d'un système scolaire, alors que la pratique du placement sélectif des élèves dans des classes ou des écoles différentes sur la base de leurs résultats scolaires, résultats qui sont intimement liés à leur origine sociale, entraîne des coûts supplémentaires dus à la concentration d'élèves à risque dans les mêmes groupes ».

Le principal obstacle à la réussite est le déséquilibre qu'on a instauré dans les classes, qui fonctionne comme un cercle vicieux dont les conséquences indéniables auront des coûts en éducation, en santé et en services sociaux. Surtout, il nous interpelle quant à l'expérience que nous faisons vivre à nos enfants, en particulier aux plus vulnérables. Comment peut-on laisser notre système glisser vers une forme de ségrégation d'une autre époque : une moitié favorisée désormais séparée de l'autre, comme dans certains pays du Tiers-Monde?

Ce qui se trouve réduit à un dilemme parental devrait avoir tout se poser comme un choix collectif cohérent, lucide et courageux, centré sur une mission vitale : offrir à chaque enfant des chances équivalentes de s'instruire. La question n'est pas simple et ne devrait pas être analysée de manière simpliste. Pour accroître réellement la réussite scolaire au Québec dans des conditions d'apprentissage dont nous n'aurons pas à rougir, il est temps, plus que jamais, de remettre en question l'utilisation privée des goussets de l'État. À la lumière de la réalité actuelle et non de décisions prises il y a un demi-siècle.

BOUTROS BOUTROS-GHALI 1922-2016

Un secrétaire général à l'esprit indépendant

ROBIN PHILPOT

Éditeur chez Livres Baraka, l'auteur a interviewé
M. Boutros-Ghali à deux reprises pour son livre *Ça ne s'est pas passé comme ça* à Kigali.

Feu Boutros Boutros-Ghali a eu la malchance d'occuper le poste de secrétaire général de l'ONU au moment où les États-Unis venaient de proclamer le « nouvel ordre mondial ». En gros, cela voulait dire le nouvel ordre mondial américain, un monde où une superpuissance décidait de tout. Boutros-Ghali croyait encore en un monde multipolaire, sinon au moins bipolaire. Voici comment l'ancien secrétaire général a décrit ses relations avec les États-Unis pendant qu'il était à la tête de l'ONU : « *Ils ne voulaient pas quelqu'un qui discute de leurs décisions. Ils voulaient tout, et tout de suite. Quand on est très puissant — j'ai travaillé avec des souverains absolus toute ma vie —, they cannot accept discussion, they cannot accept even a minimum of contradiction. Je veux ça, fini! Comment ça? Discuter? C'est moi le dieu des dieux, je veux ça. Et vous me dites que "je vais réfléchir"?* »

Boutros-Ghali a commencé son mandat de secrétaire général de l'ONU en janvier 1992. Premier Africain à ce poste, il a dû faire face à son plus grand défi en 1994 lors de la guerre au Rwanda. À ce sujet, il n'y allait pas par quatre chemins. Selon lui, « *le génocide au Rwanda était à 100% de responsabilité américaine* ». Il a précisé que « *les États-Unis, avec l'appui énergique de la Grande-Bretagne, ont tout fait pour empêcher les Nations unies pour empêcher la mise en place d'une force des Nations unies, et ils y sont parvenus* ». Washington exécutait tant M. Boutros-Ghali — la secrétaire d'État Madeleine Albright le traitait de « *Frenchie* » — qu'ils ont ourdi un plan pour l'éjecter du poste, culminant par l'imposition de leur veto contre son deuxième mandat. Kofi Annan l'a remplacé en 1996.

À l'instar d'autres dirigeants balancés, le gouvernement de Bill Clinton lui avait offert divers honneurs, dont une réception à la Maison-Blanche offerte par le président, des doctorats honorifiques dans des prestigieuses universités, mais à condition qu'il parte de son propre gré dans un an. Et Boutros-Ghali de répondre : « *Je leur ai dit que je refusais les pourboires*. » Quand on songe à ses déclarations et à son indépendance d'esprit dans ce nouvel ordre mondial, est-ce surprenant qu'il ait été si grossièrement congédié du plus haut poste de l'Organisation des Nations unies? Qu'il repose en paix!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Panzelli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Béjar-Girino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec); Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Cailion, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliève (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

JUTRA

SUITE DE LA PAGE 1

poussés à prendre la décision de changer le nom du gala.»

On décidera «très rapidement» du nouveau nom, a assuré la directrice générale de Québec Cinéma, Ségolène Roederer. «Le gala a lieu dans un mois, on va trouver un titre temporaire, non définitif, pour cette année, a-t-elle précisé. Ça s'est décidé extrêmement rapidement. Tout le monde vit une grande tristesse en ce moment, un choc important. Il fallait le faire pour que le gala demeure une fierté pour les gens du cinéma.» La directrice générale de l'organisme a toutefois refusé de révéler au *Devoir* si le nouveau nom rendra, à son tour, hommage à une figure emblématique du septième art québécois ou s'il sera plus générique, à l'image d'autres cérémonies comme les Oscar aux États-Unis ou l'Ours d'or remis à la Berlinale allemande.

Pareils changements entraîneront nécessairement des coûts importants. Compte tenu des délais particulièrement serrés, Québec Cinéma n'avait cependant pas déjà été en mesure d'évaluer à combien s'élèvera la facture. Car, outre le nom du gala à changer, ce sont les statuettes dorées qui devront être rebaptisées, toute la papeterie officielle, réimprimée, le logo et l'image de marque, revampés... «Nous n'avons pas encore eu le temps de faire tous les calculs nécessaires», avoue Ségolène Roederer. Mais on sait déjà que ce sera un gros morceau.

Onde de choc

Ce branle-bas de combat ne se fera toutefois pas sans heurts, le petit milieu du cinéma québécois étant manifestement sous le choc, et ce, même si on y est nombreux à avoir avoué entretenir des

souçons à l'égard de «l'amour de Jutra pour les garçons».

Le directeur général de la Cinémathèque québécoise, où une salle porte le nom de Claude Jutra depuis 1987, a fait savoir au *Devoir* que «les membres du conseil d'administration se sont consultés [mercredi] et ont pris la décision de retirer la dénomination de [leur] principale salle de projection». «La renommée d'un agresseur faisait porter sur ses victimes un poids dont il est difficile de se dégager, a indiqué Marcel Jean par courriel. Ceux qui contribuent à sa renommée portent collectivement une responsabilité dont ils doivent s'acquitter.» D'ici au moment où son nouveau nom sera choisi, l'espace sera désigné sous le nom de «salle de projection principale».

Même son de cloche du côté de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision qui, à la suite des récentes révélations concernant le passé du cinéaste, a annoncé par voie de communiqué qu'il renommerait, lui aussi, «son prix [Claude-Jutra, qui deviendra le prix du] meilleur premier long métrage dans le cadre des prix Écrans canadiens».

Réactions politiques

La volte-face rapide de Québec Cinéma a été accueillie avec un réel soulagement par la classe politique, tous paliers confondus. La ministre de la Culture, Hélène David, a affirmé qu'il s'agissait d'une «sage décision». Elle a aussi fait savoir que, s'il y en a, «tout bâtiment administré par le gouvernement et qui porte le nom de Claude Jutra sera renommé».

À Ottawa, la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, s'est aussi dite «bouleversée» par le témoignage de la présumée victime. «C'est extrêmement choquant comme histoire», a-t-elle affirmé alors qu'elle s'apprêtait à entrer à la période des questions aux Communes. «J'appuie non seu-

lement la décision de Québec Cinéma, mais aussi les démarches de Mme David, ministre de la Culture du Québec», a-t-elle ajouté, indiquant du même souffle qu'elle procédait aussi à une révision au niveau fédéral.

Surprise chez Boréal

Ces multiples dommages collatéraux, répercussions découlant directement des allégations de pédophilie à l'endroit de Claude Jutra, ont pris une ampleur que les éditions du Boréal n'avaient pas du tout envisagée. «On ne s'imaginait pas que ça aurait ces répercussions-là», concède le responsable du projet chez Boréal, Jacques Godbout. «On s'attendait à une petite bombe, mais jamais à ce que ça explose comme ça!» renchérit l'auteur Yves Lever.

Le biographe avoue pourtant qu'il n'a pas du tout été surpris par le témoignage publié mercredi dans *La Presse*. «Ce sont toutes des choses que je savais, admet-il. J'en sais même plus...» Pourquoi alors ne pas l'avoir inclus dans son ouvrage? «Il y a des choses qu'on ne peut pas dire, laissez-les tomber, avec un léger soupçon. Je me suis intéressé à l'homme derrière le mythe. Ce que j'ai découvert, c'est essentiel, mais ce n'est pas tout. [...] Et, sans le défendre, Jutra a aussi été une source d'inspiration pour le milieu pendant des années.»

Questionné à savoir si, à la lumière des récents changements fracassants, il referait la même chose, la critique assure que oui. «Le terme "pédophile" aurait quand même été là. Je trouve que tout va trop vite, mais c'est une dimension importante de l'homme. Après, malheureusement, on peut difficilement séparer l'homme de l'œuvre. Et c'est ce qu'on voit ces jours-ci.»

Avec Odile Tremblay, Marie Vastel et Marco Bélaïr-Cirino
Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le parc Claude-Jutra, à Montréal. La sculpture érigée en 1997 à la mémoire du cinéaste rappelle la forme des trophées remis au gala. Tous deux sont l'oeuvre de l'artiste Charles Daudelin.

Des rues et des parcs rebaptisés

JEANNE CORRIVEAU

L'ensemble des rues et des parcs au nom de Claude Jutra à travers le Québec pourraient bientôt être rebaptisés pour effacer la mémoire du cinéaste de la toponymie. Après Montréal et Québec, plusieurs municipalités ont annoncé qu'elles rayeraient le nom du réalisateur de *Mon oncle Antoine*, au centre d'allégations de pédophilie.

«Je ne défendrai pas l'indéfendable», a déclaré le maire Denis Coderre mercredi matin, peu après que la ministre de la Culture, Hélène David, eut invité Québec cinéma à retirer le nom de Claude Jutra du gala récompensant les artisans du cinéma québécois. «Je veux saluer et féliciter la ministre de la Culture ce matin. [...] Je la soutiens totalement», a-t-il affirmé.

Montréal changera le nom du parc Claude-Jutra, situé à l'angle des rues Clark et Prince-Arthur, dans le Plateau-Mont-Royal, et celui du croissant Claude-Jutra, dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, afin d'éliminer toute référence au cinéaste dans sa toponymie. Le maire a indiqué que la Ville allait remplacer ce nom par «un autre qui reflète bien ce qu'est Montréal». Le parc compte aussi une statue signée par Charles Daudelin en l'hon-

neur de Claude Jutra et elle sera retirée, a précisé le maire.

Ces décisions font suite à la publication dans *La Presse*, mercredi matin, d'un témoignage d'une présumée victime d'agressions sexuelles du réalisateur, au lendemain de la parution d'une biographie de Claude Jutra écrite par Yves Lever et dans laquelle il évoquait ces relations avec de jeunes garçons.

Deux villes réfléchissent

Les Villes de Lévis et de Saint-Bruno-de-Montarville, qui comptent aussi une rue Claude-Jutra, ainsi que Candiac avec une rue Jutra, ont emboîté le pas aux Villes de Montréal et de Québec et ont fait savoir que le nom serait modifié sous peu.

Blainville et Repentigny, qui ont respectivement une rue et une place Claude-Jutra sur leur territoire, soutiennent qu'elles prendront une décision sous peu. «On en conviendra, nous vivons tous un malaise quant à ces révélations. Il y a donc lieu de s'interroger et de poser les gestes appropriés le cas échéant», a expliqué par voie de communiqué le maire de Blainville, Richard Perreault, qui demandera au Comité de toponymie de lui formuler des recommandations à cet égard.

Le Devoir

PIPELINE

SUITE DE LA PAGE 1

dévoilés jeudi, a-t-on simplement répondu.

Arguments légaux

Chose certaine, les groupes s'appuieront sur la Loi sur la qualité de l'environnement pour faire valoir la pertinence de leur démarche. *Le Devoir* révélait en effet la semaine dernière qu'en vertu du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement inscrit dans la Loi, «la construction d'un oléoduc d'une longueur de plus de 2 km dans une nouvelle emprise» est «obligatoirement» assujettie à la procédure

d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

En vertu de cette procédure, TransCanada aurait donc dû déposer un «avis de projet» au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). À la suite de la présentation de cet avis, le ministre de l'Environnement aurait donné une «directive» qui précise tous les éléments qui doivent faire partie de «l'étude d'impact» qu'aurait dû produire la pétrolière albertaine. C'est seulement une fois que cette étude est réalisée à la satisfaction du MDDELCC que peut commencer le processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Or, le gouvernement n'a pas respecté cette démarche ins-

critive dans la loi depuis plus de 35 ans. Il n'ignorait pourtant pas la procédure qui aurait dû être suivie. Le ministre de l'Environnement, David Heurtel, avait d'ailleurs invoqué les dispositions du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement dans une lettre envoyée à TransCanada en novembre 2014. Dans cette lettre, il réclamait le dépôt d'une étude d'impact. Il avait également demandé à l'entreprise de déposer un avis de projet pour le pipeline Énergie Est.

TransCanada a toujours refusé les demandes du ministre Heurtel. La pétrolière albertaine juge en effet qu'elle n'a pas à se soumettre à la réglementation en vigueur au Québec, puisque son pipeline est se-

lon elle sous la seule responsabilité du gouvernement fédéral.

L'entreprise a tout de même inscrit 27 lobbyistes au registre québécois. Le mandat de certains d'entre eux se lit comme suit: «Représentation afin qu'une orientation soit prise dans le but d'obtenir l'appui du gouvernement provincial et des instances municipales quant à l'acceptabilité sociale des projets de pipelines de gaz naturel et de pétrole au Québec.»

Devant le refus de collaborer de la multinationale, le gouvernement Couillard a finalement baissé les bras. Le BAPE annoncé en juin 2015 se tient donc en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Celui-ci précise que le BAPE peut se pencher sur un dossier que lui

soumet le ministre de l'Environnement. Québec a du même coup autorisé la pétrolière à réaliser des «travaux préliminaires» en sol québécois, dont des levés sismiques dans le fleuve Saint-Laurent.

Refus répétés

Admis vendredi dernier que le controversé projet de pipeline devrait être évalué en vertu des dispositions prévues par la Loi sur la qualité de l'environnement. Mais le ministre aurait été forcé de la contourner parce que TransCanada a refusé à plusieurs reprises de s'y conformer. Un geste sans précédent depuis la création du BAPE.

Mardi, les libéraux ont par ailleurs refusé d'appuyer une motion présentée par le Parti

québécois et qui demandait que «l'Assemblée nationale rappelle que le projet Énergie Est de TransCanada doit respecter les lois québécoises». Le gouvernement Couillard a du même coup refusé de modifier le mandat du BAPE pour obliger TransCanada à suivre la procédure légale pour Énergie Est.

Les audiences du BAPE doivent débuter le 7 mars. Le rapport doit être remis au ministre Heurtel au plus tard en novembre prochain. Il doit servir à l'élaboration de la position que le Québec ira présenter dans le cadre des audiences de l'Office national de l'énergie. A moins que l'action en justice déposée ce jeudi ne vienne bousculer le processus en cours.

Le Devoir

Ensemble, c'est tout

Le cercueil contenant le corps d'Anthony Raymond Papatie est arrivé en fin d'après-midi, mercredi, devant la petite maison grise où habite une dizaine de membres de sa famille. Il a été installé au milieu du salon, là où il restera pour les trois prochains jours.

Dans la grande pièce aux murs fragiles, le cercueil était imposant. Le bois avec lequel il a été fabriqué contrastait avec les cloisons de contreplaqué.

Jusqu'à vendredi, la communauté veillera sur Anthony Raymond Papatie, qui aurait abattu le policier Thierry Leroux avant de se donner la mort, samedi. Les portes de la maison familiale resteront toujours ouvertes, malgré le froid.

«On peut y aller n'importe quand, même la nuit. Quelqu'un reste là et donne du café, des sandwichs à ceux qui ont faim», a expliqué le conseiller Gilles Wabanonik.

Une tradition

À Lac-Simon, c'est la tradition. Quand une personne meurt, tous les membres de la communauté se serrent les coudes. Au moment de dire adieu à Anthony Raymond Papatie, plusieurs apporteront des sous pour aider la famille.

«La communauté donne 2500\$. Le reste vient des dons», a dit M. Wabanonik.

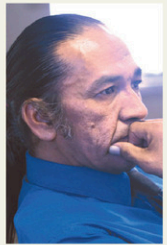
Ces dons prennent toutes sortes de formes. Le conseil de bande, sorte de gouvernement qui gère la communauté, offre l'essence à ceux qui se portent volontaires pour aller chasser. À leur retour, les hommes dépècent la viande. Les femmes, elles, s'occupent de la cuisine.

Elles préparent le repas que les membres de la communauté vont partager une fois que le corps du jeune homme de 22 ans aura été mis en terre. À ce moment, ils seront environ 300 à s'entasser dans la salle communautaire.

Au terme des trois journées de visite dans le salon de la famille Papatie, un résident de Lac-Simon utilisera sa camionnette pour transporter le cercueil au cimetière. D'autres bénévoles iront creuser la terre.

«Ensuite, il arrive qu'on dépose une boîte sur le cercueil, a relaté M. Wabanonik. Chaque membre de la famille peut y enfoncer un clou pour fermer le cercueil.»

Au souper communautaire, les Algonquins de Lac-Simon vont rire et pleurer. Pleurer la mémoire de leur ami Anthony Raymond Papatie; rire parce qu'aucun drame n'a encore réussi à briser leur solidarité.



Gilles Wabanonik

LAC-SIMON

SUITE DE LA PAGE 1

chose. Au début des années 80, Jean-Marie Papatie a lui aussi été policier à Lac-Simon. À l'époque, la communauté comptait seulement deux officiers. Mais le grand Algonquin est devenu le seul policier en poste quand on a découvert le corps de son partenaire, inerte dans une chambre d'hôtel.

«On n'a jamais su ce qui s'est vraiment passé», a dit le conseiller. Ce qu'il sait, par contre, c'est à quel point la perte d'un confrère peut faire mal. «J'ai pensé tout de suite au policier qui était avec lui ce soir-là. Je sais comment il se sent, a avancé l'Algonquin. Moi, pas longtemps après [la mort de mon partenaire], j'ai dû lâcher la police, parce que je suis tombé dans l'alcool.»

Jean-Marie Papatie est sobre depuis près de 28 ans. Après avoir touché le fond, il a travaillé fort pour se relever. Il a payé une thérapie de sa poche. Il s'est inspiré de toutes les fois où on l'avait traité de «moins que rien» — à l'école, dans les pensionnats — pour se motiver. Son moteur, c'était ce puissant besoin de prouver sa valeur.

Quatre jours après le drame qui a secoué sa communauté, Jean-Marie a voulu encourager ses pairs à trouver, eux aussi, leur place dans la lumière. «Je veux démontrer qu'on peut travailler dans l'harmonie quand il y a un événement spécial. C'est un bel exemple qu'on veut donner», a-t-il déclaré.

La dépouille du policier Thierry Leroux sera exposée les 21 et 22 février dans une maison funéraire de Val-d'Or, où il est né. Le corps du policier sera exposé une seconde fois le 25 février, à Chicoutimi. Des funérailles civiques auront lieu le lendemain, toujours dans la ville saguenéenne.

Des familles de Lac-Simon ont déjà exprimé le désir de se rendre à Chicoutimi pour appuyer la famille. «Un des policiers nous a demandé si notre groupe traditionaliste pouvait aller jouer du tambour. On attend la réponse des parents du jeune policier», a confié Jean-Marie Papatie.

En entrevue avec *Le Devoir*, le père de Thierry Leroux, Michel Leroux, a affirmé qu'il n'était pas prêt à accueillir des membres de la communauté aux funérailles. «J'espère qu'ils vont comprendre. C'est juste que ça prend du temps, a-t-il affirmé. Il y a du bon monde dans cette communauté», a ajouté l'homme, qui est natif de Val-d'Or.

À son avis, la tragédie ne doit pas être vaine. «Je veux faire en sorte que mon fils ne soit pas décédé pour rien, a-t-il déclaré d'un ton ferme. Il y a des leçons à tirer de ça, pour ne pas qu'il y en ait un 188^e qui meure en service. Il faut améliorer la protection des policiers, les façons de faire.»

Et il faut, enfin, s'attaquer à la misère qui ronge les communautés autochtones, selon lui. «Il faut arrêter de se mettre la tête dans le sable», a insisté Michel Leroux, qui trouvera sans doute des alliés au sein de la communauté de Lac-Simon.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com